

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1513**19 octobre 2002****SOMMAIRE**

Aerlux Holding S.A., Luxembourg	72622	Famirole S.A.H., Luxembourg	72620
Aigle International S.A., Luxembourg	72604	Fintrag S.A.H., Luxembourg	72616
Alpha Management Services (Luxembourg) S.A., Luxembourg	72602	Full Moon S.A., Luxembourg	72578
Amerly's International S.A.H., Luxembourg	72622	GA Investments, S.à r.l., Luxembourg	72605
Amhurst Corporation S.A.H., Luxembourg	72620	GAP-Meta4 Partners, L.L.C. and Company, S.C.A., Luxembourg	72606
Anasco Holding Company S.A., Luxembourg	72611	GAP-Meta4 Partners, L.L.C., S.C.A., Luxembourg	72606
Art & Bois Concept S.A., Hesperange	72604	GAP-Richter Partners, L.L.C. and Company, S.C.A., Luxembourg	72605
AT&T Global Network Services Belgium Luxem- bourg S.p.r.l., Hesperange	72616	GAP-Richter Partners, L.L.C. S.C.A., Luxem- bourg	72606
AT&T Global Network Services Belgium Luxem- bourg S.p.r.l., Hesperange	72616	GAP-Xchange Partners, L.L.C. and Company S.C.A., Luxembourg	72606
Audubon Europe, S.à r.l., Luxembourg	72593	GAP-Xchange Partners, L.L.C., S.C.A., Luxem- bourg	72607
Barbut S.A., Luxembourg	72602	Gabien Holding S.A., Luxembourg	72607
BBVA International Fund, Strassen	72583	Genra S.A.H., Luxembourg	72612
Bergamo S.A.H., Luxembourg	72610	Genra S.A.H., Luxembourg	72612
Bluefire S.A., Luxembourg	72621	Genra S.A.H., Luxembourg	72612
Calox Holding S.A., Luxembourg	72593	Genra S.A.H., Luxembourg	72612
Carpe Diem S.A.H., Luxembourg	72620	Global Administration Services (Luxembourg) S.A., Luxembourg	72602
CLT-UFA S.A., Luxembourg	72582	Golf Shack S.A.H., Luxembourg	72622
COGINPAR, Compagnie d'Investissements et de Participations S.A.H., Luxembourg	72593	Gucci Luxembourg S.A., Luxembourg	72602
Cofipart S.A.H., Luxembourg	72621	I.C. Trading, S.à r.l., Luxembourg	72615
Coiffure Claire, S.à r.l., Mamer	72581	I.C. Trading, S.à r.l., Luxembourg	72615
Compagnie Hispano-Française de Télécommuni- cations S.A.H., Luxembourg	72614	I.C. Trading, S.à r.l., Luxembourg	72615
Cris Holding S.A., Luxembourg	72615	LaCap PIV SPV II (Luxembourg), S.à r.l., Luxem- bourg	72594
Dafisa Holding S.A., Luxembourg	72613	LaCap PIV SPV II (Luxembourg), S.à r.l., Luxem- bourg	72598
Dafisa Holding S.A., Luxembourg	72613	LaCap PIV SPV II (Luxembourg), S.à r.l., Luxem- bourg	72601
Digital Television Services S.A., Luxembourg	72582	Landsman S.A.H., Luxembourg	72621
Entente des Sociétés Izeg, A.s.b.l., Itzig	72617	Lassale S.A., Luxembourg	72616
Eucharis S.A.H., Luxembourg	72611	Loews Investments S.A., Luxembourg	72608
Eucharis S.A.H., Luxembourg	72611	M & C Investments S.A.H., Luxembourg	72614
Evolis S.A., Luxembourg	72614	M.I.L., S.à r.l., Luxembourg	72602
Evolis S.A., Luxembourg	72614	Marbrerie Bertrand, S.à r.l., Munsbach	72603
Evolis S.A., Luxembourg	72614	Mast Enterprises S.A.H., Luxembourg	72621
Experta Luxembourg, Experta Corporate and Trust Services S.A., Luxembourg, Luxembourg	72583		
Experta Luxembourg, Experta Corporate and Trust Services S.A., Luxembourg, Luxembourg	72588		

Meditrade S.A., Luxembourg.....	72601	Portfolio B.P., S.A., Luxembourg	72581
Meginvest S.A., Luxembourg.....	72592	Revesta S.A.H., Luxembourg.....	72623
Meginvest S.A., Luxembourg.....	72592	Riola S.A., Luxembourg	72615
Meginvest S.A., Luxembourg.....	72592	Royal & SunAlliance Investment Management Lu-	
Melody Finance S.A., Luxembourg.....	72593	xembourg S.A., Luxembourg	72605
Montan, S.à r.l., Luxembourg	72604	Société de Développements et d'Investissements	
Namarc S.A.H., Luxembourg	72620	S.A.H. (S.D.I.), Luxembourg	72623
Networking International S.A., Luxembourg.....	72591	Socil, S.à r.l., Luxembourg	72607
Networking International S.A., Luxembourg.....	72591	Socil, S.à r.l., Luxembourg	72607
Networking International S.A., Luxembourg.....	72591	Swedimmo S.A., Luxembourg.....	72613
New Overseas Investments S.A., Luxembourg ...	72608	Swedimmo S.A., Luxembourg.....	72613
New Overseas Investments S.A., Luxembourg ...	72608	Tetra, Kayser Paul et Associés, S.à r.l., Bertran-	
New Overseas Investments S.A., Luxembourg ...	72609	ge	72604
New Overseas Investments S.A., Luxembourg ...	72610	Titlis Participations S.A.H., Luxembourg.....	72624
Neweol Investments Ltd. - Luxembourg Branch,		TradeARBED S.A., Luxembourg.....	72603
Luxembourg	72601	TradeARBED S.A., Luxembourg.....	72603
Palmer Investment Fund, Sicav, Luxembourg.....	72623	United Participations Company S.A.H., Luxem-	
Panase Holding S.A., Luxembourg	72624	bourg	72607
Parc Matériel S.A., Luxembourg	72606	Val Finance S.A., Luxembourg.....	72589
Parteuropa Holding S.A., Luxembourg.....	72623	Valora S.A., Luxembourg.....	72603
Portfolio B.P., Sicav, Luxembourg	72579	Waldbillig Victor, S.à r.l., Wormeldange	72604

FULL MOON S.A., Société Anonyme.

Capital social: 200.000,- EUR.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 75.929.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 juillet 2002

Lieu de la réunion: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris

Date de la réunion: 2 juillet 2002 - 11.00 heures

Le 2 juillet 2002, s'est réuni à 11.00 heures au siège de la société FIDUCIAIRE EUROPEENNE S.A. à l'adresse sub-indiquée.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société pour délibérer les points suivants à l'ordre du jour:

1. Rapport d'activité du Conseil d'Administration pour les exercices 2000 et 2001.
2. Rapport du Commissaire aux Comptes pour les exercices 2000 et 2001.
3. Divers.

Monsieur Carlo Revoldini, administrateur-délégué et Président du Conseil d'Administration ouvre la séance ce lundi 2 juillet à 11.00 heures à l'adresse sub-indiquée. Le Président désigne comme Secrétaire Madame Giulia Gambucci et comme Scrutateur Monsieur Gianluca Bernardo.

Il ressort de la liste de présence que toutes les actions sont présentes et ou représentées, de sorte que l'Assemblée générale peut valablement délibérer de tous les points à l'ordre du jour.

Résolutions

1. L'Assemblée Générale prend connaissance du rapport du Conseil d'Administration et de la proposition des bilans des exercices 2000 et 2001.

Le bilan de l'exercice 2000 renseigne une perte d'exercice de EUR 12.773,10. Cette perte résulte de la mise en place de la société et n'a aucune incidence opérationnelle. L'Assemblée Générale décide comme il est proposé par le Conseil d'Administration de reporter ladite perte sur l'exercice 2001.

Le bilan de l'exercice 2001 renseigne une perte d'exercice de EUR 2.280,90. Il s'agit de frais de mise en place de la participation immobilière conclue au courant de l'exercice écoulé. L'assemblée générale décide de reporter la perte cumulée de EUR 15.054,- sur l'exercice 2002.

L'Assemblée Générale prend aussi connaissance du rapport du Commissaire aux Comptes pour les exercices 2000 et 2001.

2. La société a signé un contrat de domiciliation avec la FIDUCIAIRE EUROPEENNE S.A. à Luxembourg et la présente déclaration est faite pour subvenir à l'obligation légale d'enregistrement prévue dans la loi concernant les domiciliations sociétaires au Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée Générale lève la séance à 11.20 heures.

C. Revoldini / G. Gambucci / G. Bernardo

Le Président / la Secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2002, vol. 571, fol. 98, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(66239/000/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

PORTFOLIO B.P., Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 68.029.

L'an deux mille deux, le treize septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de PORTFOLIO B.P. (la «Société»), ayant son siège social au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Réginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C (le «Mémorial»), numéro 92 du 15 février 1999.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 mars 2000, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 322 du 3 mai 2000.

L'Assemblée a été ouverte à 14.00 heures avec Monsieur Philippe Visconti, employé privé, demeurant à Luxembourg, agissant comme Président.

Le président désigne comme Secrétaire Madame Véronique Jean, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée élit aux fonctions de Scrutateur Madame Chantal Hagen-de Mulder, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le président expose et prie le Notaire d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

Modification des articles 5, 10, 12, 27, 30, 31 et 32 des statuts de la Société afin de:

- supprimer à l'article 5 toute référence au capital social initial;
- remplacer aux articles 5, 10 et 30 toute référence au Franc Belge par une référence à l'euro comme devise de consolidation de la Société;
- supprimer le paragraphe f) de l'article 12;
- reformuler le paragraphe g) de l'article 12,
- supprimer le paragraphe 2 de l'article 27 et ainsi toute référence à la BANQUE DE GESTION EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG comme gestionnaire des avoirs de la Société;
- reformuler et compléter les articles 31 et 32 relatifs à la liquidation et la fusion de la Société et de compartiments de la Société.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphés ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III. Que les actionnaires ont été informés de la tenue de la présente Assemblée par une convocation envoyée par lettre simple le 23 août 2002 et par une convocation publiée au Mémorial et au Luxemburger Wort les 26 août et 4 septembre 2002 et dans l'Écho le 24 août et 4 septembre 2002.

IV. Qu'il résulte de la liste de présence que sur les 1.395.153 actions émises par la Société, 1.148.350 actions sont représentées à la présente Assemblée.

V. Qu'à la suite de ce qui précède, la présente Assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé de modifier l'article 5, paragraphe 2 des statuts comme suit:

«Les actions de chacun des compartiments du fonds d'investissement constitueront des classes d'actions différentes.»

Deuxième résolution

Il est décidé de modifier l'article 5, paragraphe 3 des statuts comme suit:

«Le capital minimum de la Société est de un million deux cent trente-neuf mille quatre cent soixante-sept euro et soixante-trois cent (EUR 1.239.467,63) et devra être atteint dans les 6 mois suivant l'agrément de la Société en tant qu'organisme de placement collectif de droit luxembourgeois.»

Troisième résolution

Il est décidé de modifier l'article 10, paragraphe 3 des statuts comme suit:

«Les actifs nets totaux de la Société s'expriment en euro et la consolidation des divers compartiments s'obtient par conversion des actifs nets des divers compartiments en euro et par addition de ceux-ci.»

Quatrième résolution

Il est décidé de modifier l'article 12 des statuts en supprimant le paragraphe f) rédigé comme suit:

«f) dans le cas d'une défaillance des moyens informatiques rendant impossible le calcul de la valeur nette d'inventaire.»

Cinquième résolution

Il est décidé de renuméroter et modifier l'article 12, paragraphe g) des statuts comme suit:

«f) dans le cas où il est impossible de déterminer le prix des organismes de placement collectif dans lesquels la Société a investi (lorsque le calcul de la valeur nette d'inventaire des OPC concernés est suspendu).»

Sixième résolution

Il est décidé de modifier l'article 27 des statuts en supprimant le deuxième paragraphe rédigé comme suit:

«La Société désignera la BANQUE DE GESTION EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG, Société Anonyme, comme Gestionnaire de la Société.»

Septième résolution

Il est décidé de modifier l'article 30, paragraphe 6, première phrase des statuts comme suit:

«Les dividendes déclarés pourront être payés en euro ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et ce aux lieu et heure déterminés par le Conseil d'Administration.»

Huitième résolution

Il est décidé de modifier l'article 31 des statuts comme suit:

«**Art. 31. Dissolution.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires ayant décidé cette dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

La liquidation de la Société interviendra dans les conditions prévues par la loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif.

Dans le cas où le capital social de la Société est inférieur aux deux-tiers du capital minimum, le conseil d'administration doit soumettre la question de la dissolution de la Société à l'assemblée générale des actionnaires qui délibérera sans condition de présence et à la majorité simple des actions représentées à l'assemblée.

Si le capital social de la Société est inférieur au quart du capital minimum, le conseil d'administration doit soumettre la question de la dissolution de la Société à l'assemblée générale des actionnaires qui délibérera sans condition de présence; la dissolution pourra être prononcée par les actionnaires possédant un quart des actions représentées à l'assemblée.

La convocation doit se faire de sorte à ce que l'assemblée soit tenue dans un délai de quarante jours à partir de la date de constatation que l'actif net est devenu inférieur respectivement aux deux-tiers ou au quart du capital minimum.

Les décisions de l'assemblée générale des actionnaires prononçant la dissolution et la liquidation de la Société sont publiées au Mémorial et dans trois journaux à diffusion adéquate dont au moins un journal luxembourgeois. Ces publications sont faites à la diligence du ou des liquidateurs.

Le produit net de liquidation de chaque action sera distribué par les liquidateurs aux actionnaires concernés en proportion avec le nombre d'actions qu'ils détiennent. Les montants qui n'ont pas été réclamés par les actionnaires lors de la clôture de la liquidation seront consignés auprès de la Caisse de Consignation à Luxembourg.

Le conseil d'administration a le pouvoir de décider la liquidation d'un compartiment si la valeur des actifs nets attribuables à un compartiment devient inférieure à EUR 5.000.000,- ou, si l'intérêt des actionnaires ou un changement dans la situation économique et politique ayant une influence sur le compartiment concerné, justifie une telle liquidation.

La décision de liquidation sera publiée par la Société et cette publication indiquera les motifs et les modalités de l'opération de liquidation. Les actionnaires du compartiment concerné pourront continuer à demander le rachat ou la conversion de leurs actions, à moins que le conseil d'administration n'en décide autrement, soit dans l'intérêt des actionnaires, soit dans le but de maintenir un traitement équitable entre les actionnaires. Les avoirs qui n'ont pas pu être distribués à leurs bénéficiaires à la date de clôture de la liquidation seront gardés en dépôt auprès de la banque dépositaire pendant une période n'excédant pas 6 mois à compter de cette date. Après cette période de 6 mois, ces avoirs seront déposés auprès de la Caisse de Consignation pour le compte de leurs bénéficiaires.

Nonobstant à ce qui précède, les actionnaires d'un compartiment peuvent à tout moment décider la liquidation du compartiment concerné. La décision de liquider un compartiment sera valablement prise sans quorum de présence et à la majorité simple des actions représentées. Les actionnaires du compartiment concerné pourront continuer à demander le rachat ou la conversion de leurs actions à moins que l'assemblée n'en décide autrement.»

Neuvième résolution

Il est décidé de modifier l'article 32 des statuts comme suit:

«**Art. 32. Fusion.** La fusion ou l'amalgamation de la Société avec un autre organisme de placement collectif luxembourgeois ne peut être décidée que par l'assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des présents statuts et conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée. L'amalgamation de la Société avec un fonds commun de placement ou un organisme de placement collectif étranger n'engage que les actionnaires ayant expressément approuvé cette amalgamation.

Le conseil d'administration a le pouvoir de décider la clôture d'un compartiment, par apport en nature des avoirs du compartiment concerné à un autre compartiment de la Société, si la valeur des actifs nets attribuable à un compartiment devient inférieure à EUR 5.000.000,- ou, si un changement dans la situation économique et politique ayant une influence sur le compartiment concerné, justifie un tel apport. Une telle clôture d'un compartiment peut encore être décidée par le conseil d'administration si l'intérêt des actionnaires du compartiment concerné l'exige.

Dans les mêmes circonstances que celles décrites ci-dessus, le conseil d'administration a le pouvoir de décider la clôture d'un compartiment par apport en nature de ces avoirs à un autre organisme de placement collectif régi par la partie I de la loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif telle que modifiée. Le conseil d'administration peut également décider une telle clôture si les intérêts des actionnaires du compartiment en question l'exigent.

Cette décision sera publiée par la Société et cette publication contiendra des informations relatives au nouveau compartiment ou organisme de placement collectif. La publication sera faite au moins 1 mois avant que la fusion ne prenne effet et ce afin de permettre aux actionnaires de demander le rachat de leurs actions sans frais (à moins que les actions n'aient été émises dans un compartiment soumis à des charges de vente différées payables lors du rachat) avant que l'opération d'apport au nouveau compartiment ne prenne effet.

En cas de contribution des avoirs d'un compartiment à un autre organisme de placement collectif du type fonds commun de placement, la décision relative à cet apport ne liera que les actionnaires du compartiment concerné qui auront expressément approuvé.

L'assemblée générale des actionnaires d'un compartiment peut à tout moment décider de clôturer le compartiment concerné et de faire apport des avoirs du compartiment à un autre compartiment de la Société ou un autre organisme de placement collectif. La décision de clôturer un compartiment par apport à un autre compartiment est valablement prise sans quorum de présence et à la majorité des actionnaires représentés.

En cas d'apport des avoirs d'un compartiment à un autre organisme de placement collectif du type fonds commun de placement ou à un organisme de placement collectif de droit étranger, la décision relative à cet apport ne liera que les actionnaires du compartiment concerné qui auront expressément approuvé.

L'apport des avoirs d'un compartiment à un autre organisme de placement collectif de droit luxembourgeois ou de droit étranger doit faire l'objet d'un examen et d'un rapport écrit établi par le réviseur d'entreprises au moment de l'apport.»

Les résolutions ont été prises.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes sont à charge du Fonds.

Dont procès verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Visconti, V. Jean, C. Hagen-de Mulder, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 18 septembre 2002, vol. 422, fol. 51, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 septembre 2002.

H. Hellinckx.

(70609/242/156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2002.

PORTFOLIO B.P., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 68.029.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 septembre 2002.

H. Hellinckx.

(70610/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2002.

COIFFURE CLAIRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8210 Mamer, 34, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 65.964.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Mamer le 15 juin 2002

Il résulte dudit procès-verbal que Madame Nérina Jannizzi-Tommasini, remet sa démission de gérante technique, à la suite de sa mise en pension.

Il résulte dudit procès-verbal que Madame Maria da Graça Da Silva Santos Ferreira a été nommée en qualité de gérante technique, à la date du 15 juin 2002.

Mamer, le 15 juin 2002.

Pour extrait et publication

I. Garcia Dos Reis

Gérante administrative

Enregistré à Capellen, le 28 août 2002, vol. 139, fol. 13, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

(65917/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

CLT-UFA, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R. C. Luxembourg B 6.139.

DIGITAL TELEVISION SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R. C. Luxembourg B 50.002.

—
PROJET DE FUSION

L'an deux mille deux, le vingt-cinq septembre.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Edouard de Fierlant, company secretary, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme CLT-UFA, avec siège social à Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 6.139,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration de la société en date du 3 septembre 2002, dont un extrait du 5 septembre 2002 reste ci-annexé,

2.- Monsieur Edouard de Fierlant, préqualifié,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme DIGITAL TELEVISION SERVICES S.A., avec siège social à Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 50.002,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration de la société en date du 4 septembre 2002, ci-annexé.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter et d'établir authentiquement, conformément à l'article 271(1) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, le projet de fusion entre les prédites sociétés anonymes CLT-UFA et DIGITAL TELEVISION SERVICES S.A., comme suit:

Les conseils d'administration des sociétés anonymes CLT-UFA et DIGITAL TELEVISION SERVICES S.A., ont établi le projet de fusion suivant:

1) a) La société anonyme CLT-UFA, ayant son siège social à Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 6.139 (ci-après dénommée «la société absorbante»), et

b) la société anonyme DIGITAL TELEVISION SERVICES S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 50.002 (ci-après dénommée «la société absorbée»),

entendent fusionner, par absorption de DIGITAL TELEVISION SERVICES S.A. par CLT-UFA.

2) La société absorbante détient la totalité des mille (1.000) actions représentatives du capital social de la société absorbée, ce capital s'élevant à trente et un mille (31.000,-) euros.

A côté des actions, il n'existe pas d'autres titres conférant droit de vote dans la société absorbée.

En conséquence, l'opération de fusion s'effectuera en conformité des articles 278 et 279 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée dans la suite (ci-après dénommée «loi sur les sociétés commerciales»).

3) La date à partir de laquelle les opérations de la société absorbée seront considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la société absorbante est fixée au 1^{er} janvier 2002 à 00:00 heures.

4) Aucun avantage particulier n'est attribué aux administrateurs des sociétés qui fusionnent.

5) La fusion prendra effet entre parties un mois après la publication du projet de fusion au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, conformément à l'article 9 de la loi sur les sociétés commerciales.

6) Les actionnaires de la société absorbante ont le droit, pendant un mois à compter de la publication du projet de fusion au Mémorial C, de prendre connaissance, au siège social de la société absorbante, des documents indiqués à l'article 267 paragraphe (1) a), b), et c) de la loi sur les sociétés commerciales; tout actionnaire peut obtenir copie intégrale, ou, s'il le désire, partielle des prédits documents, sans frais et sur simple demande.

7) Un ou plusieurs actionnaires de la société absorbante disposant d'au moins cinq (5) pour cent des actions du capital souscrit ont le droit de requérir pendant le délai prévu sub 6) la convocation d'une assemblée générale de la société absorbante appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion.

8) A défaut de réquisition de convocation d'une assemblée générale ou de rejet du projet de fusion par celle-ci, la fusion deviendra définitive comme indiqué ci-avant sub 5) et entraînera de plein droit les effets prévus à l'article 274 de la loi sur les sociétés commerciales.

9) Les documents sociaux des sociétés absorbées seront conservés pendant le délai légal au siège social de la société absorbante.

Frais

Le montant des frais afférents incombant à la société absorbante en raison des présentes est estimé à six cents (600) euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ès-qualités qu'ils agissent, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: E. de Fierlant, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2002, vol. 136S, fol. 47, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Müller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2002.

R. Neuman

(72266/226/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2002.

BBVA INTERNATIONAL FUND.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 27.711.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2002, vol. 573, fol. 88, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(65820/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

EXPERTA LUXEMBOURG, EXPERTA CORPORATE AND TRUST SERVICES S.A., LUXEMBOURG,

Société Anonyme.

(anc. COMPAGNIE FINANCIERE BIL).

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 29.597.

L'an deux mille deux, le vingt septembre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COMPAGNIE FINANCIÈRE BIL (ci-après la «Société»), ayant son siège social à Luxembourg, 69, route d'Esch,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 29.597,

constituée suivant acte reçu par le notaire Léon Thomas dit Tom Metzler, de résidence à Luxembourg- Bonnevoie, en date du 20 décembre 1988, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C en date du 29 mars 1989, numéro 79.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte sous seing privé en date du 11 mars 1999, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C du 10 juin 1999, numéro 437.

La séance est ouverte à dix heures (10.00),

sous la présidence de Monsieur Jean Bodoni, ingénieur commercial, demeurant à L-Strassen.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Christoph Kossmann, assistant juridique, demeurant à L-Remich.

L'assemblée choisit comme scrutateurs Madame Simone Wallers, employée privée, demeurant à L-Bettembourg et Madame Catherine Royemans, employée privée, demeurant à B-Metzert/Atttert.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

l) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de cinq millions cinq cent quarante-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 5.548.997,-), pour le ramener de son montant actuel de six millions deux cent-cinquante mille euros (EUR 6.250.000,-) à sept cent un mille trois euros (EUR 701.003,-) par annulation et remboursement de cent quarante-deux mille cinquante-quatre (142.054) actions existantes.

2. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de un million sept cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 1.798.997,-), pour le porter de son montant actuel de sept cent un mille trois euros (EUR 701.003,-) à deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,-) par l'émission de quarante-six mille cinquante-quatre (46.054) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Souscription et libération des quarante-six mille cinquante-quatre (46.054) actions nouvelles.

3. Changement de la dénomination sociale de la Société en EXPERTA CORPORATE AND TRUST SERVICES S.A., LUXEMBOURG, en abrégé EXPERTA LUXEMBOURG.

4. Refonte des statuts de la Société pour leur donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Dénomination.

Il existe une société anonyme sous la dénomination de EXPERTA CORPORATE AND TRUST SERVICES S.A., LUXEMBOURG, en abrégé EXPERTA LUXEMBOURG (la «Société»).

Art. 2. Siège social.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège

ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Durée.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. Objet.

L'objet de la Société consiste dans la gestion de portefeuilles d'investissement pour compte propre ou de tiers et dans la domiciliation de sociétés et d'entreprises ainsi que tout service en relation avec l'administration de sociétés et d'entreprises, leur gestion, leur contrôle et surveillance, la tenue de la comptabilité et la confection de bilans, la prestation de services d'agent ou de mandataire commercial ou industriel, ainsi que la prestation de services de bureau pour le compte de tiers, personnes physiques ou morales, la mise à disposition de locaux et la location de bureaux.

En outre, la Société a également pour objet la détention de participations sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'achat, la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, certificats d'obligations, reconnaissances de dettes, bons et toutes autres valeurs mobilières ainsi que l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut prêter ou emprunter, avec ou sans garantie, à condition que les sommes empruntées soient affectées à la réalisation de l'objet de la société ou de ses filiales, société associées ou affiliées. De manière générale, la Société peut assurer toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières pouvant être utiles à l'accomplissement et le développement de son objet.

Art. 5. Capital social.

La Société a un capital souscrit de deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,-) représenté par soixante-quatre mille (64.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Pendant une période de cinq ans à compter de la date de publication de cet acte, le conseil d'administration est autorisé à émettre des actions supplémentaires jusqu'à un capital social autorisé maximum de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-). Le conseil d'administration est autorisé à déterminer les termes et conditions attachés à l'émission et à la souscription de ces actions y compris à supprimer ou à limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants.

Toutes les fois que cette augmentation de capital est effectuée conformément aux dispositions citées ci-dessus, le conseil d'administration est autorisé à procéder aux différentes formalités requises pour modifier cet article dans le but de tenir compte du changement et pour que cette modification soit publiée conformément à la loi.

Le capital social de la Société peut, à tout moment, être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée à la manière requise pour la modification des présents statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Forme des actions.

Toutes les actions de la Société seront uniquement émises sous forme nominative.

Toutes les actions émises seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions, son domicile, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

Le droit de propriété de l'actionnaire sur les actions s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actionnaires. Un certificat constatant cette inscription sera délivré sur demande à l'actionnaire. Ce certificat devra être signé par deux membres du conseil d'administration. Les signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit sous forme télécopiée.

Tout transfert d'actions sera inscrit au registre des actionnaires au moyen de la remise à la Société d'un instrument de transfert convenant à la Société, ou par une déclaration de transfert écrite, portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par le mandataire valablement constitué à cet effet, et, à chaque fois, avec la remise à la Société du certificat d'actions qui s'y rapporte, s'il en avait été émis. Une pareille inscription devra être signée par deux membres du conseil d'administration, ou par une ou plusieurs autres personnes dûment autorisées à cet effet par le conseil d'administration.

Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également inscrite au registre des actionnaires.

Au cas où un actionnaire ne fournit pas d'adresse à la Société, la Société sera autorisée à en faire mention au registre des actionnaires, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse inscrite au registre des actionnaires, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'actionnaire. Celui-ci pourra à tout moment faire changer l'adresse portée au registre des actionnaires par une déclaration écrite, envoyée au siège social de la Société ou à telle autre adresse fixée par celle-ci.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, les personnes invoquant un droit sur la/ les action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux action(s).

L'omission d'une telle désignation de l'exercice de tous les droits attachés aux action(s).

Art. 7. Conseil d'administration.

La Société est gérée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins. Les administrateurs n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leur nombre et la durée de leur mandat qui ne peut excéder six ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'assemblée générale. Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'assemblée générale des actionnaires pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 8. Réunions du Conseil d'Administration.

Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le conseil d'administration.

Le président préside les réunions du conseil d'administration. En l'absence du président, les membres du conseil d'administration peuvent désigner un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore, par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés lors de cette réunion.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis écrit contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins dix jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télex ou télécopie de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie, télex ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut représenter plus d'un de ses collègues.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du conseil d'administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du conseil d'administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président de la réunion aura voix prépondérante.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du conseil d'administration au moyen d'une conférence téléphonique ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Art. 9. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence de cette réunion.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou ailleurs seront signés par le président ou par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration.

Les administrateurs ne peuvent agir que dans le cadre de réunions du conseil d'administration régulièrement convoquées, ou par confirmation écrite conformément à l'article 8 ci-dessus.

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir passer les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration.

Art. 11. Signature sociale.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 12. Délégation de pouvoir.

Le conseil d'administration peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, conformément à l'article 60 de la Loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales, à un directeur ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs administrateurs, gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale. Le conseil d'administration détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Le conseil pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

Art. 13. Conflits d'intérêts.

Dans le cas d'un conflit d'intérêts d'un administrateur, entendu que le simple fait que l'administrateur soit l'administrateur d'un actionnaire ou d'une société associée d'un actionnaire ne sera pas constitutif d'un conflit d'intérêts, il doit informer le conseil d'administration de tout conflit d'intérêts et ne pourra pas prendre part au vote mais sera compté dans le quorum. Un administrateur ayant un conflit d'intérêts sur tout objet de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit d'intérêts au président avant que la réunion ne débute.

Tout administrateur ayant un intérêt personnel dans une transaction soumise pour approbation au conseil d'administration opposé avec l'intérêt de la Société, devra être obligé d'informer le conseil et de faire enregistrer cette situation dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra pas prendre part à la réunion (mais il sera compté dans le quorum). A l'assemblée générale suivante, avant toute autre résolution à voter, un rapport spécial devra être établi sur toutes transactions dans lesquelles un des administrateurs peut avoir un intérêt personnel opposé à celui de la Société.

Art. 14. Assemblées générales des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires représente l'universalité des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le conseil d'administration. Les actionnaires représentant un cinquième du capital social souscrit peuvent, conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, requérir le conseil d'administration de convoquer l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième jeudi du mois de mars à quinze heures.

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale des actionnaires pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles externes à la Société et à ses actionnaires le requièrent.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Les actionnaires seront convoqués par un avis de convocation énonçant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée au moins huit jours avant l'assemblée à tout détenteur d'actions à son adresse portée au registre des actionnaires, ou suivant toutes autres instructions données par cet actionnaire.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

L'assemblée générale des actionnaires désigne son président qui présidera l'assemblée. Le président pourra désigner un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée.

Les affaires traitées lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque action donne droit à une voix lors de toute assemblée générale. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires par mandat écrit par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 15. Réviseur d'entreprises.

Les opérations de la Société seront surveillées par un réviseur d'entreprises. Le réviseur d'entreprises est désigné et révoqué conformément aux dispositions légales.

Art. 16. Exercice social.

L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des bénéfices annuels.

Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social souscrit.

Sans préjudice de l'alinéa précédent, l'assemblée générale des actionnaires dispose librement du bénéfice net annuel. Des dividendes intérimaires peuvent être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 18. Dissolution de la Société.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommé(s) par l'assemblée générale qui déterminera les pouvoirs et rémunérations de chaque liquidateur. Le produit net de la liquidation sera distribué par le(s) liquidateur(s) aux actionnaires, proportionnellement à leur participation dans le capital social.

Art. 19. Modifications des statuts.

Les présents statuts pourront être modifiés, périodiquement par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Art. 20. Loi applicable.

Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

5. Nomination de nouveaux administrateurs et détermination de la durée de leur mandat.

6. Délégation de la gestion journalière.

7. Transfert de siège social.

II) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV) Que la présente assemblée générale, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale extraordinaire prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de réduire le capital social d'un montant de cinq millions cinq cent quarante-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 5.548.997,-) pour le ramener de son montant actuel de six millions deux cent cinquante mille euros (EUR 6.250.000,-) à sept cent un mille trois euros (EUR 701.003,-), par annulation et remboursement de cent quarante-deux mille cinquante-quatre (142.054) actions appartenant aux anciens actionnaires en proportion de leur participation au capital.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de un million sept cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 1.798.997,-), pour le porter de son montant actuel de sept cent un mille trois euros (EUR 701.003,-) à deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000), par l'émission de quarante-six mille cinquante-quatre (46.054) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Les nouvelles actions sont souscrites par DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, 69, route d'Esch,

ici représentée par Monsieur Jean Bodoni, ingénieur commercial, demeurant à L-Strassen, en vertu d'une procuration datée du 19 septembre 2002, annexée aux présentes.

Les actions souscrites sont entièrement libérées par l'apport par DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme, de tous les actifs et passifs composant l'intégralité de sa branche d'activité «Corporate Engineering». Ces actifs et passifs apportés sont plus largement décrits dans le rapport du réviseur d'entreprises joint au présent acte.

L'apport de DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme, s'élève à un million sept cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 1.798.997,-).

Conformément aux articles 32 (1) et 26 (1) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, l'apport en question a fait l'objet d'un rapport du réviseur d'entreprises la société à responsabilité limitée BILLON & ASSOCIÉS, réviseurs d'entreprises, établie à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, et représentée par Monsieur Christian Billon.

Ce rapport daté du 20 septembre 2002 conclut comme suit:

«Conclusion:

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport à l'augmentation de capital de la Société qui correspond au moins au nombre et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie.

Ce rapport est émis pour le seul usage des personnes à qui il est adressé et pour les objectifs exprimés dans ce rapport. Aucune autre personne ne pourra s'en prévaloir quel qu'en soit le but. Aucun usage et aucune copie d'une partie ou de la totalité de ce rapport ne pourront être effectués sans notre accord écrit».

Les documents précités resteront, après avoir été signés ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, annexés au présent acte avec lequel ils seront soumis à la formalité de l'enregistrement.

L'assemblée générale extraordinaire confère tous pouvoirs au conseil d'administration pour l'exécution des résolutions prises.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de changer la dénomination sociale de la Société en EXPERTA CORPORATE AND TRUST SERVICES S.A., LUXEMBOURG, en abrégé EXPERTA LUXEMBOURG.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société.

L'assemblée générale extraordinaire décide que les statuts de la Société auront dorénavant la teneur telle qu'arrêtée dans l'ordre du jour de la présente assemblée. Le texte afférent des statuts est considéré comme reproduit ici.

Cinquième résolution

Après avoir accepté la démission de deux administrateurs, l'assemblée générale décide de renouveler le mandat de Monsieur Jean-Noël Lequeue, ingénieur polytechnicien, avec adresse professionnelle: 69, route d'Esch, Luxembourg, et d'élire les personnes suivantes au conseil d'administration:

a) Monsieur Jean Van Der Spek, ingénieur commercial, adresse professionnelle: 69, route d'Esch, Luxembourg.

b) Monsieur Hans Rudolf Küpfer, Lic.oec. Wirtschaftsjurist HSG, adresse professionnelle: Steinengraben 22, CH-4002 Bâle.

c) Monsieur Simon Hauxwell, MBA Université de Chicago, adresse professionnelle: 69, route d'Esch, Luxembourg.

d) Monsieur Jean Bodoni, ingénieur commercial, adresse professionnelle: 180, rue des Aubépines à L-1145 Luxembourg.

Les mandats des cinq administrateurs expireront à l'assemblée générale annuelle réunie pour approuver les comptes de l'exercice social de l'année 2007.

Sixième résolution

Conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales, l'assemblée générale des actionnaires autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en relation avec cette gestion à l'un de ses membres.

Septième résolution

L'assemblée générale extraordinaire fixe l'adresse du siège social à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

Estimation des frais

Étant donné que l'apport en nature effectué par DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme, est constitué par l'actif et le passif de la branche d'activité «Corporate Engineering», les parties demandent l'application de l'article 4-1 de la loi modifiée du 29 décembre 1971 sur le droit d'apport.

Les frais, dépenses, rémunérations qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à environ six mille euros (€ 6.000,-).

Agrément

La présente Société a été agréée par Monsieur le Ministre du Trésor et du Budget le 16 septembre 2002 sous le numéro d'autorisation d'établissement 18/02 conformément à la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier telle qu'elle a été modifiée.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants et aux actionnaires intervenants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Bodoni, C. Kossmann, S. Wallers, C. Royemans, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 septembre 2002, vol. 518, fol. 55, case 3.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 27 septembre 2002.

J. Gloden.

(72270/213/333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2002.

EXPERTA LUXEMBOURG, EXPERTA CORPORATE AND TRUST SERVICES S.A., LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 29.597.

Réunion du conseil d'administration du 20 septembre 2002

Le conseil d'administration du 20 septembre 2002 a désigné Monsieur Jean Van Der Spek à la fonction de président du conseil d'administration, Monsieur Jean-Noël Lequeue à la fonction de vice-président du conseil d'administration et Monsieur Jean Bodoni administrateur-délégué.

Conformément à la sixième résolution adoptée par l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue le 20 septembre 2002, le conseil d'administration a délégué tous ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion au comité de direction.

Le comité de direction, qui gère les affaires courantes de la société, est composé de l'administrateur-délégué Monsieur Jean Bodoni et de Monsieur Christoph Kossmann. Monsieur Jean Bodoni est nommé président du comité de direction.

Le conseil d'administration a nommé PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., avec siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, comme réviseur de la société pour les exercices comptables 2002 et 2003.

Aux fins d'engager valablement la société, et par application de l'article 12 des statuts, le conseil d'administration a décidé d'attribuer des signatures de catégorie A et B.

Les actes engageants valablement la société pour un montant supérieur à cinq millions d'euros doivent être préalablement autorisés par le comité de direction et doivent porter 2 signatures de catégorie A ou B, mais dont une au moins de catégorie A.

Les autres actes engageant valablement la société doivent porter 2 signatures de catégorie A ou B, mais, dont une au moins de catégorie A.

La correspondance courante et les actes de gestion courante doivent porter deux signatures sans distinction de catégorie A et B.

Luxembourg, le 25 septembre 2002.

Pour EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

Le Comité de Direction

J. Bodoni, C. Kossmann

Enregistré à Grevenmacher, le 27 septembre 2002, vol. 169, fol. 71, case 12.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Schlink.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 1^{er} octobre 2002.

J. Gloden.

(72269/213/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2002.

VAL FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

STATUTS

L'an deux mille deux, le douze juillet,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

Ont comparu:

- 1.- GLOBAL SERVICES OVERSEAS INC, ayant son siège social à Panama City (République de Panama), ici représentée par Mademoiselle Elisabeth Antona, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration générale, déposée au rang des minutes du notaire Robert Schuman, de résidence à Diferdange, suivant acte du 3 février 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 février 1998, volume 833, folio 9, case 3,
 - 2.- INTERNATIONAL BUSINESS SERVICES INC., ayant son siège social à Panama City, ici représentée par Mademoiselle Elisabeth Antona, prénommée, en vertu d'une procuration générale, déposée au rang des minutes du notaire Robert Schuman, de résidence à Diferdange, suivant acte du 3 février 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 février 1998, volume 833, folio 9, case 4,
- Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de VAL FINANCE S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,00), divisé en trente et une (31) actions de mille euros (EUR 1.000,00) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, soit par la signature individuelle du président du conseil d'administration, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président, en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois le président du conseil d'administration peut être nommé par l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le trente et un décembre deux mille deux.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quatrième vendredi du mois de mai de chaque année à 17.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés, déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- GLOBAL SERVICES OVERSEAS INC., prénommée, quinze actions	15
2.- INTERNATIONAL BUSINESS SERVICES INC., prénommée, seize actions	16
Total: trente et une actions	31

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant intégral du capital social se trouve à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

Constataion

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de trois mille cinq cents euros (EUR 3.500,00).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Claude Faber, licencié en sciences économiques, demeurant à Mamer,
- b) Mademoiselle Elisabeth Antona, employée privée, demeurant à Luxembourg,
- c) Mademoiselle Jeanne Piek, employée privée, demeurant à Consdorf.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille huit.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes:

REVILUX S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille huit.

3.- Le siège social est établi à L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la représentante des comparants, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Antona, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2002, vol. 135S, fol. 91, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 30 août 2002.

E. Schlessler.

(65813/227/127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

NETWORKING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 61.008.

Le bilan de la société au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2002, vol. 573, fol. 68, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2002.

Pour la société

Un mandataire

Signatures

(65825/595/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

NETWORKING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 61.008.

Le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2002, vol. 573, fol. 68, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2002.

Pour la société

Un mandataire

Signatures

(65826/595/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

NETWORKING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 61.008.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 août 2002

- L'Assemblée constate que plusieurs erreurs ont été commises dans les comptes annuels portant sur l'exercice au 31 décembre 1999 telles que relatées dans le rapport du Conseil d'Administration du 12 juillet 2002.

- Ceci constaté, l'Assemblée décide d'approuver les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur les exercices annuels au 31 décembre 1999 et au 31 décembre 2000.

- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1999 et au 31 décembre 2000.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2001.

- Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, l'Assemblée statue sur la question de la dissolution éventuelle de la société et décide de poursuivre les activités de celle-ci.

Luxembourg, le 9 août 2002.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2002, vol. 573, fol. 68, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(65827/595/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

MEGINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 48.238.

Le bilan de la société au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 29 août 2002, vol. 573, fol. 73, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2002.

Pour la société

Un mandataire

Signatures

(65828/595/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

MEGINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 48.238.

Le bilan de la société au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 août 2002, vol. 573, fol. 73, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2002.

Pour la société

Un mandataire

Signatures

(65829/595/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

MEGINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 48.238.

Le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 29 août 2002, vol. 573, fol. 73, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2002.

Pour la société

Un mandataire

Signatures

(65830/595/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

MEGINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 48.238.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 26 août 2002

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.

- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1998, au 31 décembre 1999 et au 31 décembre 2000.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, ayant

son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2001.

- Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, l'Assemblée statue sur la question de la dissolution éventuelle de la société et décide de poursuivre les activités de celle-ci.

Luxembourg, le 26 août 2002.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2002, vol. 573, fol. 73, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(65831/595/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

AUDUBON EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 88.221.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 4 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(65823/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

MELODY FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 78.400.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2002, vol. 573, fol. 87 case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2002.

Signature.

(65832/777/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

CALOX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 27.972.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2002, vol. 573, fol. 87 case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2002.

Signature.

(65833/777/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

**COGINPAR, COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENTS ET DE PARTICIPATIONS,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 5.136.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2002, vol. 573, fol. 68, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Pour COGINPAR, COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENTS ET DE PARTICIPATIONS

Société Anonyme Holding

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / S. Wallers

(65913/006/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

LaCap PIV SPV II (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

STATUTES

In the year two thousand two, on the seventh of August.
Before Us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

1) LatCap PIV SPV II-A, LLC, a company existing under the laws of Delaware, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808,

2) LatCap PIV SPV II-B, LLC, a company existing under the laws of Delaware, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, both represented by Mrs. Margoleine van Oort, economic counsel, residing in Luxembourg,

by virtue of two proxies established on July 9, 2002.

The said proxies, after having been signed *in varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, duly represented as stated here above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), governed by the relevant law and present articles, which company is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed by the parties noted above and all persons and entities who may become shareholders in the future, a private company with limited liability (*société à responsabilité limitée*) (hereafter the «Company») which will be governed by the laws pertaining to such an entity and in particular the law dated the 10th of August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law») as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participating equity interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating equity interests.

In particular, the Company may (i) use its funds for the acquisition, establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any type of securities, participate in the creation, development and control of any enterprise, (ii) acquire, by way of investment, subscription, underwriting, option or other means, securities, (iii) dispose of such securities by means of sale, transfer, exchange or by means of liquidation of any company or enterprise in which the Company holds a participating equity interest and (iv) provide to other companies or enterprises any support, loans, advances or guarantees.

The Company may also carry out any commercial, industrial or financial operations, including the incurrence of debt and any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company has been formed for an unlimited period to run from this day.

Art. 4. The Company will assume the name LatCap PIV SPV II (LUXEMBOURG), S.à r.l., a company with limited liability.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amending these Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euros (25.- EUR) each.

The shares have been subscribed and fully paid in cash as follows:

- LatCap PIV SPV II-A, LLC, previously named, two hundred and fifty shares	250
- LatCap PIV SPV II-B, LLC, previously named, two hundred and fifty shares	250
Total: five hundred shares	<u>500</u>

so that the sum of twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Art. 7. The capital may be changed at any time by either a decision of the shareholders meeting in accordance with article 15 of these Articles or under the conditions specified by article 199 of the Law governing companies.

Art. 8. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the total number of shares in existence.

Art. 9. The company's shares are freely transferable between shareholders. They may only be transferred to new shareholders only following the passage of a resolution of the shareholders in a general meeting by a majority amounting to three quarters of the share capital.

Art. 10. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any of the shareholders.

Art. 11. Neither creditors of the company nor heirs of the shareholders may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of managers A and B. The manager(s) need not be shareholders. The manager's(s') appointment may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers. Without limiting the foregoing, the manager or the board of managers (as the case may be) shall have the authority to take any of the following actions on behalf of the Company: to execute loan agreements with related companies, to purchase or subscribe for shares of other companies, to grant powers of attorney to agents to take actions on behalf of the Company, and to represent the Company in its capacity as a shareholder of related companies.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any manager A or B for any matter. The Company, in case of plurality of managers, shall be bound by the sole signature of any manager A or B for any matter not exceeding ten thousand euros (10,000.- EUR).

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine the agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

A quorum for a meeting of the board of managers shall require the presence of at least two managers. In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented at a duly convened meeting of the board of managers.

Art. 13. The manager or managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. Each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which it owns. Each shareholder has voting rights commensurate with its shareholding. Each shareholder may appoint a proxy to represent it at meetings.

Art. 15. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital. However, resolutions to alter the Articles and particularly to liquidate the Company may only be carried by a majority of shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 16. The Company's year starts on January 1st and ends on December 31 with the exception of the first financial year, which shall begin in the date of formation of the Company and shall terminate on December 31st, 2002.

Art. 17. The Company's accounts shall be closed each year with reference to the 31st of December, and the manager or in case of a plurality of managers, the board of managers will prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Art. 18. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and other expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profit is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholders commensurate to his/their holdings in the Company.

Art. 20. At the time of the winding up of the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

The liquidation proceeds shall be shared by the shareholders in the same manner as in case of a distribution.

Art. 21. The shareholders shall refer to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of company act law (companies act of 18th september 1933) are satisfied.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which will have to be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand five hundred euros (1,500.- EUR).

Extraordinary general meeting

The shareholder representing the whole of the company's share capital has forthwith adopted the following resolutions:

- 1) The registered office is established in L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
- 2) The following managers are appointed for an unlimited period:

Manager A

- FIDUCIAIRE DE L'ALLIANCE TMF, S.à r.l., having its registered office at 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Managers B

- Mr. Emilio Bassini, investment manager, residing c/o BASSINI, PLAYFAIR + ASSOCIATES, One Rockefeller Plaza, 30th Floor, New York, New York 10020 (USA)

- Mr. Piers Playfair, investment manager, residing c/o BASSINI, PLAYFAIR + ASSOCIATES, One Rockefeller Plaza, 30th Floor, New York, New York 10020 (USA)

- Mr. Sanford Antignas, investment manager, residing c/o BASSINI, PLAYFAIR + ASSOCIATES, One Rockefeller Plaza, 30th Floor, New York, New York 10020 (USA)

The company will be bound in all circumstances by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any manager B for any matter. The Company, in case of plurality of managers, shall be bound by the sole signature of any manager A or B for any matter not exceeding ten thousand euros (10,000.- EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Hesperange.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le sept août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1) LatCap PIV SPV II-A, LLC, une société de droit des Delaware, ayant son siège social à Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808;

2) LatCap PIV II-B LLC, une société de droit du Delaware, ayant son siège social à Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808;

les deux ici représentées par Madame Marjoleine van Oort, conseil économique, demeurant à Luxembourg, aux termes de deux procurations sous seing privé délivrées le 9 juillet 2002.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparantes, dûment représentées, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après «la Société») qui sera régie par les lois y relatives (ci-après «la Loi.») ainsi que par les présents statuts (ci-après «les Statuts»).

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment (I) employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, (II) acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, (III) les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, (IV) accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties. La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Art. 4. La société prend la dénomination de LatCap PIV SPV II (LUXEMBOURG), S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées en espèces comme suit:

- LatCap PIV SPV II-A LLC préqualifiée, deux cent cinquante parts sociales	250
- LatCap PIV SPV II-B LLC préqualifiée, deux cent cinquante parts sociales	250

Total: cinq cents parts sociales.	500
--	-----

de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est à la libre disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues à l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé de gérants A et B. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Sans limiter ce qui sera dit ci-après, 1e gérant ou le conseil de gérance (si c'est le cas) aura le pouvoir de prendre toutes les décisions suivantes au nom de la société: exécuter des contrats de prêts avec des sociétés filiales, acheter ou souscrire des actions d'autres sociétés, donner mandat à des agents afin de prendre des décisions au nom de la société, et de représenter la société dans sa qualité d'associé de société filiales.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel gérant B pour n'importe quelle matière.

En cas de pluralité de gérants, la société sera engagée par la seule signature de n'importe quel gérant A ou B pour toutes matières n'excédant pas le montant de dix mille euros (10.000,- EUR).

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Le quorum pour une réunion du conseil de gérance devra requérir la présence de 2 gérants au moins. En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Le gérant est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2002.

Art. 17. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
2. Sont nommés gérants pour une durée illimitée:

Gérant A

- FIDUCIAIRE DE L'ALLIANCE TMF, S.à r.l., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

Gérants B

Monsieur Emilio Bassini, investment manager, demeurant c/o BASSINI, PLAYFAIR + ASSOCIATES, One Rockefeller Plaza, 30th Floor, New York, New York 10020 (USA);

Monsieur Piers Playfair, investment manager, demeurant c/o BASSINI, PLAYFAIR + ASSOCIATES, One Rockefeller Plaza, 30th Floor, New York, New York 10020 (USA);

Monsieur Sanford Antignas, investment manager, demeurant c/o BASSINI, PLAYFAIR + ASSOCIATES, One Rockefeller Plaza, 30th Floor, New York, New York 10020 (USA).

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel gérant B pour n'importe quelle matière. En cas de pluralité de gérants, la société sera engagée par la seule signature de n'importe quel gérant A ou B pour toutes matières n'excédant pas le montant de dix mille euros (10.000,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. van Oort, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2002, vol. 14CS, fol. 27, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Kerger.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 27 août 2002.

G. Lecuit.

(65513/220/276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

LaCap PIV SPV II (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

In the year two thousand two, on the eighth of July.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

1) LatCap PIV SPV II-A, LLC, a company existing under the laws of Delaware, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400 Wilmington, Delaware 19808,

2) LatCap PTV SPV II-B, LLC, a company existing under the laws of Delaware, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400 Wilmington, Delaware 19808,

both represented by Mrs Marjoleine van Oort, economic counsel, residing in Luxembourg,

by virtue of two proxies established on July 9, 2002.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

- that they are the sole actual shareholders of LatCap PTV SPV II (LUXEMBOURG), S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated by deed of the undersigned notary on August 7, 2002.

- that the sole shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to increase the capital to the extent of one hundred ninety-eight thousand one hundred Euro (198,100.- EUR) in order to raise it from the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) to two hundred ten thousand six hundred Euro (210,600.- EUR) by the issue of seven thousand nine hundred twenty-four (7,924) new shares with a nominal value of twenty-five Euro (25.- EUR) each vested with the same rights and obligations

as the existing shares, and to accept their subscription and their payment by contribution in kind of twenty-six (26) shares with no par value, representing 5.2% of the shares of the company LatCap PIV SPV II S.P.R.L., a company existing under the laws of Belgium and having its registered office in 1040 Brussels, avenue de Tervuren 82, Belgium.

Subscription - Payment

Thereupon appeared:

1) LatCap PIV SPV IT-A, LLC, prenamed, represented as thereabove mentioned, which declared to subscribe to three thousand nine hundred sixty-two (3,962) new shares and to have them fully paid up by contribution in kind of 13 shares with no nominal value of the company LatCap PTV SPV II S.P.R.L., prenamed, representing 2.6% of the share capital of the said company.

2) LatCap PIV SPV II-B, LLC, prenamed, represented as thereabove mentioned, which declared to subscribe to three thousand nine hundred sixty-two (3,962) new shares and to have them fully paid up by contribution in kind of 13 shares with no nominal value of the company LatCap PTV SPV II S.P.R.L., prenamed, representing 2.6% of the share capital of the said company.

It results from a certificate dated on August 8, 2002 by the management of LatCap PIV SPV II S.P.R.L. that:

- «a) LatCap PIV SPV II-A LLC prenamed is the owner of thirteen (13) shares of LatCap PIV SPV II S.P.R.L. and
- b) LatCap PIV SPV II-B LLC prenamed is the owner of thirteen (13) shares of LatCap PIV SPV II S.P.R.L., being together 5.2% of the company's total share capital
- c) LatCap PIV SPV II (LUXEMBOURG), S.à r.l. is the owner of 474 shares of LatCap PTV SPV II S.P.R.L., being 94.8 % of the company's total share capital;
 - such shares are fully paid-up;
 - LatCap PIV SPV II-A LLC prenamed, LatCap PIV SPV II-B LLC prenamed and Latcap PIV SPV II (LUXEMBOURG), S.à r.l. are the entities solely entitled to the shares and possessing the power to dispose of the shares;
 - none of the shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the shares and none of the shares are subject to any attachment;
 - there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to it;
 - according to the Belgian laws and the articles of association of the company, such shares are freely transferable;
 - all formalities subsequent to the contribution in kind of the shares of the company, required in Belgium, will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind.
 - on August 8, 2002, the thirteen (13) shares to be contributed by LatCap PIV SPV II-A, LLC are worth EUR 198,100.- and the thirteen (13) shares to be contributed by LatCap PIV SPV II-B, LLC (hereinafter 'the Shares') are worth EUR 198,100.-, for a total value to be contributed of three hundred ninety-six thousand two hundred Euro (396,200.- EUR), this estimation being based on generally accepted accountancy principles and on the here attached balance sheet of the Company as per August 5, 2002.»

The surplus between the nominal value of the Shares issued and the value of the contribution in kind, will be transferred to a share premium account.

Such proxies, such certificate and such balance sheet, after signature ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholders decide to amend article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 6.** The corporate capital is set at two hundred and ten thousand six hundred Euro (210,600.- EUR) represented by eight thousand four hundred and twenty-four (8,424) shares with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each. The shares have been subscribed and fully paid as follows:

- LatCap PIV SPV II-A, LLC previously named, four thousand two hundred and twelve (4,212) shares;
- LatCap PIV SPV II-B, LLC previously named, four thousand two hundred and twelve (4,212) shares;

Total: eight thousand four hundred and twenty-four (8,424) shares.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

Insofar as the contribution in kind results in LatCap PIV SPV II (LUXEMBOURG), S.à r.l. holding more than 65 % (sixty-five per cent), in specie 100 % (5.2% in virtue of the present deed and 94.8% before the present deed), of the shares issued by a Company incorporated in the European Union, the Company refers to Articles 4-2 of the law dated December 29, 1971, which provides for capital tax exemption.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand Euro (2,000.- EUR).

The undersigned notary, who reads, writes and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Hesperange, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le huit août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1) LatCap PIV SPV II-A, LLC, une société de droit de Delaware, ayant son siège social à Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400 Wilmington, Delaware 19808,

2) LatCap PIV SPV II-B, LLC, une société de droit de Delaware, ayant son siège social à Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400 Wilmington, Delaware 19808,

les deux ici représentées par Madame Marjoleine van Oort, conseil économique, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux procurations datées du 9 juillet 2002.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit-est, ont requis le notaire instrumentant d'acier ce qui suit:

- Qu'elles sont les seules associées de la société LatCap PIV SPV II (LUXEMBOURG), S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 7 août 2002.

- Qu'elles ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de cent quatre-vingt-dix-huit mille cent euros (198.100,- EUR) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à deux cent dix mille six cents euros (210.600,- EUR) par l'émission de sept mille neuf cent vingt-quatre (7.924) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes et d'accepter la souscription et la libération de ces nouvelles parts sociales par apport en nature de vingt-six (26) parts sociales sans valeur nominale, représentant 5,2% des parts de la société LatCap PIV SPV II S.P.R.L., une société de droit belge ayant son siège social à 1040 Bruxelles, 82, avenue de Tervuren, Belgique.

Souscription - Libération

Sont alors intervenus aux présentes:

1) LatCap PIV SPV II-A LLC, préqualifiée, représentée comme dit ci-avant,

laquelle déclare souscrire trois mille neuf cent soixante-deux (3.962) parts sociales nouvelles et de les libérer moyennant apport en nature de treize (13) parts sociales sans valeur nominale, représentant 2,6% des parts sociales de la société LatCap PIV SPV II S.P.R.L., précitée,

2) LatCap PIV SPV II-B, LLC, préqualifiée, représentée comme dit ci-avant,

laquelle déclare souscrire trois mille neuf cent soixante-deux (3.962) parts sociales nouvelles et de les libérer moyennant apport en nature de treize (13) parts sociales sans valeur nominale, représentant 2,6% des parts sociales de la société LatCap PIV SPV II S.P.R.L., précitée.

Il résulte d'un certificat émis par la gérance de la société LatCap PIV SPV II SPRL, que:

'- a) LatCap PIV SPV II-A LLC précitée est propriétaire de treize (13) parts sociales de LatCap PIV SPV II S.P.R.L. et

b) LatCap PIV SPV II-B LLC précitée est propriétaire de treize (13) parts sociales de LatCap PIV SPV II S.P.R.L., soit ensemble 15 % du capital social total;

c) LatCap PIV SPV II (LUXEMBOURG), S.à r.l. est propriétaire de 474 parts sociales de LatCap PIV SPV II S.P.R.L.;

- les parts sociales apportées sont entièrement libérées;

- LatCap PIV SPV II-A LLC et LatCap PIV SPV II-B LLC et LatCap PIV SPV II (LUXEMBOURG), S.à r.l. sont les seuls ayant droit sur ces parts sociales et ayant les pouvoirs d'en disposer;

- aucune des parts sociales n'est grevée de gage ou d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit et qu'aucune des parts sociales n'est sujette à saisie.

- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs;

- selon la loi belge et les statuts de la société, ces parts sociales sont librement transmissibles.

- toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des parts sociales de la société, requises en Belgique, seront effectuées dès réception d'une copie conforme de l'acte notarié documentant ledit apport en nature;

- en date du 8 août 2002, les treize (13) parts sociales à apporter par LatCap PIV SPV II-A, LLC ont une valeur de EUR 198.100,- et les treize (13) parts sociales à apporter par LatCap PIV SPV II-B, LLC ont une valeur de EUR 198.100,-, soit au total une évaluation de EUR 396.200,-, cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés et sur le bilan intérimaire en date du 5 août 2002, qui restera ci-annexé.'

La différence entre la valeur nominale des parts sociales émises et la valeur de l'apport en nature sera portée à un compte de prime d'émission.

Ces procurations, ce certificat et ce bilan, après signature ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être formalisés avec lui.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, Les associés déclarent modifier l'article 6 des statuts comme suit:

Art. 6. Le capital est fixé à deux cent dix mille six cents euros (210.600,- EUR) représenté par huit mille quatre cent vingt-quatre (8.424) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq euros (25,- EUR) chacune.

Ces parts sont souscrites et intégralement libérées comme suit:

- LatCap PIV SPV II-A, LLC précitée, quatre mille deux cent douze (4.212) parts sociales;
- LatCap PIV SPV II-B, LLC précitée, quatre mille deux cent douze (4.212) parts sociales;
- Total: huit mille quatre cent vingt-quatre (8.424) parts sociales.'

Plus rien n'étant prévu à l'ordre du jour, l'assemblée est levée.

Frais

Dans la mesure où l'apport en nature a pour résultat une participation de LatCap PIV SPV II (LUXEMBOURG), S.à r.l. de plus de 65%, en l'espèce 100% (5,2% en vertu du présent acte et 94,8 % au préalable du présent acte), des titres émis par une société existant dans l'Union européenne, la société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 qui prévoit l'exemption du droit d'apport.

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes à environ deux mille Euros (2.000,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. van Oort, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2002, vol. 13CS, fol. 85, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 27 août 2002.

G. Lecuit.

(65514/220/170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

LaCap PIV SPV II (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 27 août 2002.

G. Lecuit.

(65515/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2002.

MEDITRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 53.017.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2002, vol. 573, fol. 87 case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2002.

Signature.

(65834/777/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

NEWEOL INVESTMENTS LTD. - LUXEMBOURG BRANCH.

Siège social: L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 61.059.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 10 juin 2002

Il résulte:

- que la succursale NEWEOL INVESTMENTS LTD. - LUXEMBOURG BRANCH a cessé de poursuivre des activités commerciales au Luxembourg;

- que la succursale n'a plus ni d'actif ni de passif;

- que la succursale est à radier du registre de commerce de Luxembourg.

Luxembourg, le 30 août 2002.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2002, vol. 573, fol. 82, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(65964/250/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

GLOBAL ADMINISTRATION SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 57.147.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2002, vol. 573, fol. 87 case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2002.

Signatures.

(65835/777/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

BARBUT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 60.071.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2002, vol. 573, fol. 87 case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

L'assemblée générale de la société, convoquée le 15 mai 2002, a unanimement décidé de poursuivre les activités de la société (décision prise en vertu de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2002.

Signature.

(65836/777/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

ALPHA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 40.140.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2002, vol. 573, fol. 87, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

En remplacement de Monsieur Eric Invernizzi décédé le 13 juillet 2002, les actionnaires décident de nommer Ingrid Hoolants en tant que nouveau commissaire aux comptes avec effet au 14 juillet 2002 pour une période de 6 ans, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2002.

Signatures.

(65838/777/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

M.I.L., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 31.005.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 3 septembre 2002, vol. 573, fol. 84, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour M.I.L., S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

(65839/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

GUCCI LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 69.008.

Le bilan au 31 janvier 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2002, vol. 573, fol. 66, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Pour ordre

Signature

Le mandataire

(65849/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

TradeARBED, Société Anonyme.

Siège social: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 3.983.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 avril 2002

L'Assemblée générale décide de restructurer le Conseil d'Administration qui se composera à partir du 1^{er} août 2002 des personnes suivantes:

Monsieur Nicolas Ueberecken, adresse professionnelle à L-2930 Luxembourg, président,
Monsieur Robert Hudry, adresse professionnelle à L-2930 Luxembourg, membre,
Monsieur Jean-Claude Lecomte, adresse professionnelle à L-2930 Luxembourg, membre,
Monsieur Roger Schlim, adresse professionnelle à 6, rue de Luxembourg, L-4221 Esch-sur-Alzette, membre,
Monsieur Michel Le Page, adresse professionnelle à Immeuble Pacific, 11-13 cours Valmy, La Défense 7, F-92800 Puteaux, membre,
Monsieur André Van de Bossche, adresse professionnelle à L-2930 Luxembourg, membre,
Monsieur Pierre Bouckaert, adresse professionnelle à John Kennedylaan 51, B-9042 Gent, membre,
Monsieur Jacques Nilles, adresse professionnelle à L-2930 Luxembourg, membre.

Tous les mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en l'an 2008 statuant sur l'exercice 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Le Président

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2002, vol. 573, fol. 87, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(65851/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

TradeARBED, Société Anonyme.

Siège social: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 3.983.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 3 septembre 2002, vol. 573, fol. 87, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(65853/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

MARBRETRIE BERTRAND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5366 Munsbach, 151-156, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 19.188.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 3 septembre 2002, vol. 573, fol. 84, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MARBRERIE BERTRAND, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

(65840/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

VALORA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 73.804.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire
tenue à Luxembourg le 29 août 2002 à 11.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que le siège social de la société est désormais situé au 29 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au lieu du 3, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg.

Luxembourg, le 29 août 2002.

Pour VALORA S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2002, vol. 573, fol. 85, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(65864/768/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

ART & BOIS CONCEPT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5852 Hesperange, 10, rue d'Iltzig.
R. C. Luxembourg B 71.702.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 3 septembre 2002, vol. 573, fol. 84, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ART & BOIS CONCEPT S.A.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

(65841/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

WALDBILLIG VICTOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5482 Wormeldange, 21, rue Remeschter.
R. C. Luxembourg B 27.499.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 3 septembre 2002, vol. 573, fol. 84, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WALDBILLIG VICTOR, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

(65842/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

TETRA, KAYSER PAUL ET ASSOCIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 295, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 74.465.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 3 septembre 2002, vol. 573, fol. 84, case 7 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TETRA, KAYSER PAUL ET ASSOCIES, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

(65843/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

MONTAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 28.388.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 3 septembre 2002, vol. 573, fol. 87, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 4 septembre 2002.

(65850/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

AIGLE INTERNATIONAL, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
H. R. Luxemburg B 19.004.

—
Der Jahresabschluss per 31. Dezember 2000, eingetragen in Luxemburg, am 4. September 2002, Band 573, Blatt 89, Abteilung 4, wurde im Handelsregister der Gesellschaften in Luxemburg hinterlegt, am 5. September 2002.

Zur Veröffentlichung im Mémorial C, Sammelwerk der Gesellschaften und Vereinigungen erteilt.

Auszug aus der Gesellschafterversammlung vom 20. August 2002

Ergebnisverwendung:

Der Jahresfehlbetrag 2000 i.H.v. USD 945.767,74 wird auf neue Rechnung vorgetragen.

Für die Gesellschaft

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, Société à responsabilité limitée

Signature

(66006/592/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

GA INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 86.918.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par les associés de la Société en assemblée générale ordinaire tenue en date du 2 septembre 2002 au siège social de la Société que Monsieur Joseph Mayor, directeur, résidant à L-2322 Luxembourg, 9, rue Henri Pensis, a démissionné de sa fonction de gérant de la Société.

L'assemblée a nommé au conseil de gérance de la Société Monsieur Daniel Rigny, avec adresse professionnelle à London, EC2N 2DB, Great Winchester Street, 1, Monsieur Jean-Marie Rochefort, company director, résidant à Les Brossons, CH-1273 Arzier (Canton de Vaud), Monsieur Eugène S. Rosenfeld, avec adresse professionnelle à 400 Continental Boulevard, Suite 160, El Segundo, California 90245, Etats-Unis et Monsieur Peter Blauw, avec adresse professionnelle à Hullenbergweg 379, NL-1101 CR Amsterdam, Pays-Bas.

Les gérants de la Société sont nommés pour une période indéterminée jusqu'à leur démission ou jusqu'à révocation par l'assemblée des associés.

A la suite de cette nomination, sont dès lors gérants de la Société:

Monsieur Daniel Rigny.

Monsieur Jean-Marie Rochefort.

Monsieur Eugène S. Rosenfeld.

Monsieur Peter Blauw.

Monsieur Alain Heinz.

Pour extrait sincère et conforme

Pour publication et réquisition

GA INVESTMENTS, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2002, vol. 573, fol. 85, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(65855/253/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

GAP-RICHTER PARTNERS, L.L.C. AND COMPANY, S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 57.161.

Les bilans au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 3 septembre 2002, vol. 573, fol. 85, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2002.

Signature.

(65856/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

ROYAL & SunAlliance INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R. C. Luxembourg B 63.103.

Excerpt of the extraordinary general meeting of shareholders held on 5 August 2002

The Meeting has decided to replace Mr Robert Matthews, Mr Paul Donaldson, Mr Ian Shirley, Mr Trevor Mawhinney, Mr Michael Winzer, Mr Danilo Ignazzi and Mr Jaime Requeijo as members of the Board of Directors.

The Meeting has further decided to appoint Paul Quirk residing at 49 Brunswick Road, Douglas, Isle of Man, IM2 2NW, British Isles; Paul Massey residing at 77 Fairways Road, Mount Murray, Santon, Douglas, Isle of Man, British Isles; Jonathan Hall residing at Cronkbourne, Queens Road, Port St. Mary, Isle of Man, IM9 5ES, British Isles; Adrian Nurse residing at 3 Westgrove, Fordingbridge, Hants SP6 1LS; Richard Duxbury residing at Shepherds Cottage, Martin, Fordingbridge, Hants SP6 3LA as new members of the Board of Directors for a term of office which shall end at the next annual general meeting.

22nd August 2002.

For ROYAL & SunAlliance INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2002, vol. 573, fol. 78, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(65963/250/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

GAP-META4 PARTNERS, L.L.C., S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 57.717.

—
Les bilans au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 3 septembre 2002, vol. 573, fol. 85, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2002.

Signature.

(65857/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

GAP-RICHTER PARTNERS, L.L.C. S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 57.160.

—
Les bilans au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 3 septembre 2002, vol. 573, fol. 85, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2002.

Signature.

(65858/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

GAP-META4 PARTNERS, L.L.C. AND COMPANY, S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 57.718.

—
Les bilans au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 3 septembre 2002, vol. 573, fol. 85, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2002.

Signature.

(65859/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

GAP-XCHANGE PARTNERS, L.L.C. AND COMPANY, S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 68.397.

—
Les bilans au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 3 septembre 2002, vol. 573, fol. 85, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2002.

Signature.

(65860/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

PARC MATERIEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1318 Luxembourg, 21, rue des Celtes.

R. C. Luxembourg B 52.981.

—
Extrait de la réunion du Conseil d'Administration de la société en date du 30 août 2002

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de remplacer Monsieur Angelo Stoz comme administrateur de la société. Décharge pour l'exécution de son mandat lui sera donnée à la prochaine assemblée générale des actionnaires. Est coopté nouvel administrateur, Monsieur René Costa, demeurant à Mance (F).

Le Conseil d'Administration décide de nommer Madame Steffi Vaccher administrateur-délégué de la société. Conformément à l'article 10 des statuts, elle peut engager la société par sa seule signature.

Le Conseil d'Administration se compose donc comme suit:

Monsieur Lex Roden, administrateur-délégué, Luxembourg

Madame Steffi Vacher, administrateur-délégué, Luxembourg

Monsieur René Costa, administrateur, Mance

Pour extrait conforme

FIDUPLAN S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2002, vol.573, fol. 89, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(66030/752/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

SOCIL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 13.078.

—
Les statuts coordonnés au 3 septembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 3 septembre 2002, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2002.

Signature.

(65874/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

SOCIL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 13.078.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une convention de cession de part sociale en date du 30 août 2002 que l'associé unique CODIC LUXEMBOURG S.A., détenant 21.000 parts sociales, a cédé une part sociale à la société CODIC INTERNATIONAL S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Signature

Le mandataire de la société

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2002, vol. 573, fol. 87, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff.(signé): Signature.

(65875/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

GAP-XCHANGE PARTNERS, L.L.C., S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 68.396.

—
Les bilans au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 3 septembre 2002, vol. 573, fol. 85, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2002.

Signature.

(65861/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

GABIEN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 79.799.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2002, vol. 573, fol. 84, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(65862/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

UNITED PARTICIPATIONS COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 62.284.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2002, vol. 573, fol. 68, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Pour UNITED PARTICIPATIONS COMPANY S.A.,

Société Anonyme Holding

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG,

Société Anonyme

P. Frédéric / S. Wallers

(65899/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

LOEWS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 66.249.

Le bilan de dissolution au 11 septembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2002, vol. 573, fol. 85, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2002.

Signature.

(65865/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

NEW OVERSEAS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered Office: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

This Agreement is made on July 10, 2002 by and between:

1. Christian Tailleur, residing in Luttange, Moselle, France,

hereinafter referred to as the «Seller»

and

2. BLOOMBERG ENTERPRISES Ltd, a Limited Company incorporated under the laws of British Virgin Islands, with registered office at Wickham's Cay, Tortola, British Virgin Islands,

hereinafter referred to as the «Purchaser»

Whereas:

A. The Seller is the legal owner of 250 (two hundred and fifty) Shares with a nominal value of EUR 32.- (thirty-two euros) (the «Shares») of NEW OVERSEAS INVESTMENTS S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 66, avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg, in process of registration at RC Luxembourg (the «Company»).

B. The Seller wishes to transfer and the Purchaser wishes to accept the Shares on the terms, conditions and representations hereinafter contained.

Now, therefore, is hereby agreed as follows:

1. The Seller hereby transfers the Shares to the Purchaser and the Purchaser hereby accepts the Shares from the Seller, free from all liens, charges and encumbrances and with all rights attached thereto of whatever nature.

2. The Shares is transferred for an amount of EUR 8,250.-.

3. The Seller warrants that:

a) The Seller has full legal title to the Shares free and clear of encumbrances of any kind; the Seller has full and legal capacity to sell and transfer the Shares.

b) The Shares is fully paid-up and free from any option, lien or other rights under which third parties could demand sale, transfer or encumbrance of the Shares.

c) The Company is not involved in court proceedings and there are no facts or circumstances known to the Seller at that date which could lead to court proceedings.

4. This Agreement shall be governed by and construed in accordance with the law of Luxembourg and the parties hereto submit to the exclusive jurisdiction of the Courts of Luxembourg.

In witness whereof this Agreement was signed and executed in triplicate on July 10, 2002.

C. Tailleur

The Seller

BLOOMBERG ENTERPRISES LIMITED

The Purchaser

E. Petrini

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2002, vol. 573, fol. 55, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(65879/000/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

NEW OVERSEAS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered Office: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

This Agreement is made on July 31, 2002 by and between:

1. VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., a Société Anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 66, avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg,

hereinafter referred to as the «Seller»

and

2. BLACK MAGIC INVESTMENTS Ltd, an Limited Company incorporated under the laws of England, with registered office at 788-790 Finchley Road, London, England,

hereinafter referred to as the «Purchaser»

Whereas:

A. The Seller is the legal owner of 250 (two hundred and fifty) Shares with a nominal value of EUR 32.- (thirty-two euros) (the «Shares») of, OVERSEAS INVESTMENTS S.A. a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 66, avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg, in process of registration at RC Luxembourg (the «Company»).

B. The Seller wishes to transfer and the Purchaser wishes to accept the Shares on the terms, conditions and representations hereinafter contained.

Now, therefore, is is hereby agreed as follows:

1. The Seller hereby transfers the Shares to the Purchaser and the Purchaser hereby accepts the Shares from the Seller, free from all liens, charges and encumbrances and with all rights attached thereto of whatever nature.

2. The Shares is transferred for an amount of EUR 8,250.-.

3. The Seller warrants that:

a) The Seller has full legal title to the Shares free and clear of encumbrances of any kind; the Seller has full and legal capacity to sell and transfer the Shares.

b) The Shares is fully paid-up and free from any option, lien or other rights under which third parties could demand sale, transfer or encumbrance of the Shares.

c) The Company is not involved in court proceedings and there are no facts or circumstances known to the Seller at that date which could lead to court proceedings.

4. This Agreement shall be governed by and construed in accordance with the law of Luxembourg and the parties hereto submit to the exclusive jurisdiction of the Courts of Luxembourg.

In witness whereof this Agreement was signed and executed in triplicate on July, 31, 2002.

VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A.

The Seller

C. Beffort / C. Tailleur

Director / Director

BLACK MAGIC INVESMENTS Ltd

The Purchaser

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2002, vol. 573, fol. 55, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(65880/000/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

NEW OVERSEAS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered Office: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

This Agreement is made on July 10, 2002 by and between:

1. Claude Beffort, residing in Schoenfels, Luxembourg,

hereinafter referred to as the «Seller»

and

2. MELBOW INVESTMENTS LIMITED, a Limited Company incorporated under the laws of British Virgin Islands, with registered office at PO Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

hereinafter referred to as the «Purchaser»

Whereas:

A. The Seller is the legal owner of 250 (two hundred and fifty) Shares with a nominal value of EUR 32.- (thirty-two euros) (the «Shares») of NEW OVERSEAS INVESTMENTS S.A. a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 66, avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg in process of registration at RC Luxembourg (the «Company»).

B. The Seller wishes to transfer and the Purchaser wishes to accept the Shares on the terms, conditions and representations hereinafter contained.

Now, therefore, it is hereby agreed as follows:

1. The Seller hereby transfers the Shares to the Purchaser and the Purchaser hereby accepts the Shares from the Seller, free from all liens, charges and encumbrances and with all rights attached thereto of whatever nature.

2. The Shares is transferred for an amount of EUR 8,250.-.

3. The Seller warrants that:

a) The Seller has full legal title to the Shares free and clear of encumbrances of any kind; the Seller has full and legal capacity to sell and transfer the Shares.

b) The Shares is fully paid-up and free from any option, lien or other rights under which third parties could demand sale, transfer or encumbrance of the Shares.

c) The Company is not involved in court proceedings and there are no facts or circumstances known to the Seller at that date which could lead to court proceedings.

4. This Agreement shall be governed by and construed in accordance with the law of Luxembourg and the parties hereto submit to the exclusive jurisdiction of the Courts of Luxembourg.

In witness whereof this Agreement was signed and executed in triplicate on July 10, 2002.

C. Beffort

The Seller

MELBOW INVESTMENTS LIMITED

The Purchaser

N. Gionali

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2002, vol. 573, fol. 55, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(65881/000/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

NEW OVERSEAS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered Office: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

This Agreement is made on July 31, 2002 by and between:

1. THIBAUT MANAGEMENT SERVICES S.A., a Société Anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 66, avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg,

hereinafter referred to as the «Seller»

and

2. LONGBEACH MANAGEMENT S.A., an International Business Company incorporated under the laws of British Virgin Islands, with registered office at Caribbean Corporate Services Ltd, Omar Dodge Building, Wickhams Cay 1, PO Box 362, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

hereinafter referred to as the «Purchaser»

Whereas:

A. The Seller is the legal owner of 250 (two hundred and fifty) Shares with a nominal value of EUR 32.- (thirty-two euros) (the «Shares») of NEW OVERSEAS INVESTMENTS S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 66 avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg, in process of registration at RC Luxembourg (the «Company»).

B. The Seller wishes to transfer and the Purchaser wishes to accept the Shares on the terms, conditions and representations hereinafter contained.

Now, therefore, it is hereby agreed as follows:

1. The Seller hereby transfers the Shares to the Purchaser and the Purchaser hereby accepts the Shares from the Seller, free from all liens, charges and encumbrances and with all rights attached thereto of whatever nature.

2. The Shares is transferred for an amount of EUR 8,250.-.

3. The Seller warrants that:

a) The Seller has full legal title to the Shares free and clear of encumbrances of any kind; the Seller has full and legal capacity to sell and transfer the Shares.

b) The Shares is fully paid-up and free from any option, lien or other rights under which third parties could demand sale, transfer or encumbrance of the Shares.

c) The Company is not involved in court proceedings and there are no facts or circumstances known to the Seller at that date which could lead to court proceedings.

4. This Agreement shall be governed by and construed in accordance with the law of Luxembourg and the parties hereto submit to the exclusive jurisdiction of the Courts of Luxembourg.

In Witness whereof this Agreement was signed and executed in triplicate on July 31, 2002.

THIBAUT MANAGEMENT SERVICES S.A.

The Seller

C. Beffort / C. Tailleur

Director / Director

LONGBEACH MANAGEMENT S.A.

The Purchaser

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2002, vol. 573, fol. 55, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(65882/000/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

BERGAMO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 34.630.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2002.

P. Frieders.

(65870/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

EUCHARIS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 16.892.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2002, vol. 573, fol. 84, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

EUCHARIS S.A., Société Anonyme Holding

Signature

(65883/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

EUCHARIS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 16.892.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 mai 2002

Acceptation des démissions de Messieurs Norbert Werner, Norbert Schmitz et Jean Bintner en tant qu'Administrateurs et de Monsieur Eric Herremans en tant que Commissaire aux Comptes. L'Assemblée leur donne décharge jusqu'à ce jour.

Acceptation de la nomination de Monsieur Jean Zeimet, Réviseur d'Entreprises, demeurant au 52, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg, de Monsieur Jean Vandeworde, comptable, demeurant au 19, rue de Tuntange à L-8363 Greisch, et de la société @CENTURE, S.à r.l., ayant son siège social au 52, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg comme nouveaux Administrateurs. Acceptation de la nomination de la société READ, S.à r.l. ayant son siège social au 52, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg comme nouveau Commissaire aux Comptes. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2003.

Le siège social est transféré au 16, rue de Nassau à L-2213 Luxembourg.

Pour la société

EUCHARIS S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2002, vol. 573, fol. 84, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(65884/005/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

ANASCO HOLDING COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 14.859.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 juin 2002

Après délibérations, les membres du Conseil d'Administration ont décidé à l'unanimité:

1. D'élire Monsieur Albert Nassar comme Président du Conseil d'Administration et:

a) le nommer Administrateur-Délégué de la société pour une période de six ans, jusqu'à expiration de son mandat d'Administrateur après l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2006.

b) De déléguer au Président / Administrateur-Délégué tous les pouvoirs qui sont ceux du Conseil d'Administration.

c) De confier au Président / Administrateur-Délégué la direction journalière de la société.

d) De donner au Président / Administrateur-Délégué le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

e) De donner pouvoir et autorité au Président / Administrateur-Délégué en vue de maintenir les relations professionnelles avec les autres sociétés et les banques pour le compte de la holding, p. ex:

- ouvrir, gérer et fermer les comptes bancaires au nom de la holding.

- octroyer et contracter des crédits à court et/ou long terme pour le compte de la holding, à des conditions qui lui semblent les plus avantageuses.

- recevoir et donner des nantissements qui lui semblent les plus appropriés pour ces crédits, et en général, faire des affaires avec des sociétés et des banques dans le meilleur intérêt de la holding.

2. D'élire Monsieur Bassam A. Nassar comme Administrateur-Délégué de la société pour une période de six ans, jusqu'à expiration de son mandat d'Administrateur en 2006 et de lui donner le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Pour la société

ANASCO HOLDING COMPANY S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2002, vol. 573, fol. 84, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(65885/005/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

GENTRA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 17.213.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Pour GENTRA S.A.
Société Anonyme Holding
DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
P. Frédéric / S. Wallers

(65898/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

GENTRA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 17.213.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2002, vol. 573, fol. 68, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Pour GENTRA S.A.
Société Anonyme Holding
DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
P. Frédéric / S. Wallers

(65903/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

GENTRA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 17.213.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2002, vol. 573, fol. 68, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Pour GENTRA S.A.
Société Anonyme Holding
DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
P. Frédéric / S. Wallers

(65905/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

GENTRA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 17.213.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2002, vol. 573, fol. 68, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Pour GENTRA S.A.
Société Anonyme Holding
DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
P. Frédéric / S. Wallers

(65906/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

SWEDIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 58.486.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2002

Monsieur Jean Zeimet, Réviseur d'Entreprises, demeurant au 52, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg et la société @CENTURE, S.à r.l., ayant son siège social au 52, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg sont élus Administrateurs pour une période de 6 ans.

Monsieur August Willy Michiels est réélu Administrateur pour une période de 6 ans.

Le mandat d'Administrateur de Monsieur Marnix Galle n'est pas renouvelé. La société READ, S.à r.l., ayant son siège social au 52, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg est élue Commissaire aux Comptes pour une période de 6 ans.

Le siège social est transféré au 16, rue de Nassau à L-2213 Luxembourg.

Pour la société

SWEDIMMO S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2002, vol. 573, fol. 84, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(65886/005/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

SWEDIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 58.486.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2002, vol. 573, fol. 84, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

SWEDIMMO S.A.

Signatures

(65895/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

DAFISA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 67.158.

Le bilan au 31 mars 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2002, vol. 573, fol. 68, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Pour DAFISA HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / S. Wallers

(65901/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

DAFISA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 67.158.

Le bilan au 31 mars 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2002, vol. 573, fol. 68, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Pour DAFISA HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / S. Wallers

(65902/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

EVOLIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 66.121.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Pour EVOLIS S.A., Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG,

Société Anonyme

P. Frédéric / S. Wallers

(65897/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

EVOLIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 66.121.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2002, vol. 573, fol. 68, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Pour EVOLIS S.A., Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG,

Société Anonyme

P. Frédéric / S. Wallers

(65907/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

EVOLIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 66.121.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2002, vol. 573, fol. 68, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Pour EVOLIS S.A., Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG,

Société Anonyme

P. Frédéric / S. Wallers

(65915/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

COMPAGNIE HISPANO-FRANÇAISE DE TELECOMMUNICATIONS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 27.265.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2002.

P. Frieders.

(65871/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

M & C INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 32.920.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2002.

P. Frieders.

(65872/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

I.C. TRADING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 33.878.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Capellen, le 3 septembre 2002, vol. 139, fol. 14, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 4 septembre 2002.

(65921/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

I.C. TRADING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 33.878.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Capellen, le 3 septembre 2002, vol. 139, fol. 14, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 4 septembre 2002.

(65922/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

I.C. TRADING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 33.878.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Capellen, le 3 septembre 2002, vol. 139, fol. 14, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 4 septembre 2002.

(65923/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

RIOLA, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 26.907.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2002, vol. 573, fol. 68, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Pour RIOLA, Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / S. Wallers

(65900/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

CRIS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 44.089.

—
Le bilan au 31 octobre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2002, vol. 573, fol. 68, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Pour CRIS HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / S. Wallers

(65904/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

**AT&T GLOBAL NETWORK SERVICES BELGIUM LUXEMBOURG S.p.r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Succursale Luxembourg: L-5880 Hesperange, 1, Ceinture um Schlass.
R. C. Luxembourg B 72.253.

—
Les états financiers au 31 décembre 2000 tels qu'établis, contrôlés et publiés selon le droit belge et enregistrés à Luxembourg, le 29 août 2002, vol. 573, fol. 71, cases 7 et 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AT&T GLOBAL NETWORK SERVICES BELGIUM LUXEMBOURG S.p.r.l.

Signature

(65925/267/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

**AT&T GLOBAL NETWORK SERVICES BELGIUM LUXEMBOURG S.p.r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Succursale Luxembourg: L-5880 Hesperange, 1, Ceinture um Schlass.
R. C. Luxembourg B 72.253.

—
Les états financiers au 31 décembre 2001 tels qu'établis, contrôlés et publiés selon le droit belge et enregistrés à Luxembourg, le 29 août 2002, vol. 573, fol. 71, cases 7 et 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AT&T GLOBAL NETWORK SERVICES BELGIUM LUXEMBOURG S.p.r.l.

Signature

(65926/267/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

FINTRAG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 22.298.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2002, vol. 573, fol. 68, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Pour FINTRAG S.A.

Société Anonyme Holding

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / S. Wallers

(65908/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

LASSALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 79.306.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 19 août 2002 a pris acte de la démission du commissaire aux comptes à partir de l'exercice 2002.

La société CeDerLux-Services, S.à r.l., avec siège social au 4, rue Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg a été nommée en son remplacement. Décharge pleine et entière a été accordée au commissaire sortant.

Son mandat prendra fin au plus tard à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social de l'an 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2002, vol. 573, fol. 65, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(66040/693/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2002.

ENTENTE DES SOCIETES IZEG, Association sans but lucratif.

Siège social: L-5971 Itzig, 7, rue de l'Orphelinat.

STATUTS

Entre les soussignés membres du Conseil d'Administration

EQUIPE VUM BASAR IZEG, représentée par:

1. Weber Juliette, ép. Niederkorn, 44, rue de la Libération, L-5969 Itzig sans état, nationalité luxembourgeoise

2. Dimmer Lily, ép. Werner, 6, rue de la Corniche, L-5956 Itzig, sans état, nationalité luxembourgeoise

FANFARE IZEG, A.s.b.l., représentée par:

3. Kohl André, 52, rue de la Libération, L-5969 Itzig, employé privé, nationalité luxembourgeoise

4. Frères Guy, Bourgheed, 7, L-5312 Contern, ingénieur-technicien, nationalité luxembourgeoise

F.C. BLO-WÄISS IZEG, représenté par:

5. Zeimes Théo, 13A, rue de Hesperange, L-5959 Itzig, employé privé, nationalité luxembourgeoise

6. Streff Fernand, 14, Montée St Hubert, L-5969 Itzig, sans état, nationalité luxembourgeoise

FIEDERBALL IZEG, A.s.b.l., représenté par,

7. Oswald Georges, 7, rue St Désert, L-6850 Manternach, magistrat, nationalité luxembourgeoise

8. Olinger Jean-Luc, 5, rue des Arbustes, L-5951 Itzig, étudiant, nationalité luxembourgeoise

FOOTING CLUB IZEG, A.s.b.l., représenté par:

9. Fischer Joseph, 53, rue de Bonnevoie, L-5950 Itzig, employé des CFL, nationalité luxembourgeoise

10. Tunsch Gérard, 45, route de Thionville, L-2611 Luxembourg, indépendant e.r., nationalité luxembourgeoise

SERVICE D'INCENDIE ET DE SAUVETAGE de la commune de Hesperange, représenté par:

11. Stein Jean, 8, rue d'Itzig, L-5852 Hesperange, mécanicien-ajusteur, nationalité luxembourgeoise

12. Ludwig Joseph, 2, rue de l'École, L-5957 Itzig, ouvrier communal, nationalité luxembourgeoise

SNEZNIK SLOVENISCHER KULTURVEREIN, représenté par:

13. Janzik Mateja, ép. Ackermann, 18, rue Duchscher, L-5217 Sandweiler, sans état, nationalité slovène

14. Kalc Mario, 139, avenue du Bois, L-1250 Luxembourg, sans état, nationalité slovène

SOCIETE CHORALE IZEG, A.s.b.l., représentée par:

15. Mathieu Pierre, 38, rue de Contern, L-5955 Itzig, retraité, nationalité luxembourgeoise

16. Spier Raymond, 28, rue de Contern, L-5955 Itzig, retraité, nationalité luxembourgeoise

TENNIS CLUB IZEG, représenté par:

17. Reuter Emile, 3, op der Steh, L-3328 Crauthem, employé privé, nationalité luxembourgeoise

18. Geisen Rudi, 2, rue de l'Horizon, L-5960 Itzig, employé privé, nationalité allemande

Membres du Bureau Exécutif:

19. Hatz Ander, 67, rue de la Libération, L-5969 Itzig, employé privé, nationalité luxembourgeoise

20. Kieffer Guy, 7, coin d'Espagne, L-5976 Itzig, fonctionnaire, nationalité luxembourgeoise

21. Ourth Annette, 5, rue des Jardins, L-5963 Itzig, employée privée, nationalité luxembourgeoise

et tous ceux qui pourront s'adjoindre ultérieurement, il a été fondé une association sans but lucratif, soumise à la loi du 21 avril 1928 et régie par les présents statuts.

I. Dénomination, Composition, Siège, Durée**Art. 1^{er}.** L'association prend la dénomination ENTENTE DES SOCIETES IZEG, association sans but lucratif.

Son siège est fixé à Itzig.

L'association est constituée pour une durée illimitée.

II. Objet**Art. 2.** L' ENTENTE a pour but d'établir un contact étroit entre les associations affiliées afin de mieux défendre leurs intérêts communs et particuliers et de renforcer l'amitié entre elles.

Ainsi elle s'occupe tout spécialement de la coordination des manifestations culturelles et autres des associations-membres.

Le cas échéant elle peut organiser elle-même des fêtes publiques en collaboration étroite avec les associations-membres.

III. Membres, Conditions d'admission et de sortie, Cotisations**Art. 3.** L' ENTENTE se compose d'associations culturelles, sportives et autres dont les statuts ont été approuvés par le Conseil Communal de la Commune de Hesperange. Toute association désireuse d'adhérer à l'avenir à l' ENTENTE pourra poser sa candidature, à condition:

a) de présenter une demande d'adhésion écrite, accompagnée d'une copie des statuts approuvés par le Conseil Communal de Hesperange,

b) de déclarer par écrit accepter les présents statuts et de se conformer aux règlements internes de l'ENTENTE,

c) de payer un droit d'entrée unique (y compris la cotisation de l'année en cours) fixé par le Conseil d'Administration, ne pouvant toutefois pas dépasser deux cent cinquante euros.

Le Conseil d'Administration statue par vote secret sur le bien-fondé de cette demande.

Art. 4. La démission d'une association-membre sur proposition du Conseil d'Administration est régie par l'art. 12 de la loi du 21 avril 1928.**Art. 5.** L'exclusion ne pourra être prononcée que pour violation grave des statuts ou des règlements pris en exécution des statuts, les parties entendues dans leurs explications.

Art. 6. Le taux des cotisations annuelles à payer par les associations-membres est fixé par l'Assemblée Générale. Cette cotisation ne pourra toutefois pas dépasser cent euros par an.

Les membres du Bureau Exécutif sont toutefois exempts des cotisations annuelles.

IV. Administration, Budget, Bilan

Art. 7. Les organes de l'association sont:

- a) l'Assemblée générale
- b) le Conseil d'Administration

L'ENTENTE est gérée par un Conseil d'Administration composé d'un côté de deux délégués, dont le président de chacune des associations-membres et de l'autre d'un Bureau Exécutif composé d'un nombre illimité d'administrateurs, neutres de préférence. Le Conseil d'Administration gère les affaires de l'association et la représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Il élabore un règlement interne régissant notamment le fonctionnement de l'association sans but lucratif. Il est tenu de soumettre tous les ans à l'approbation de l'Assemblée Générale le compte de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice. Ceux des membres du Conseil d'Administration qui sont délégués par les associations sont désignés par celles-ci lors de l'assemblée générale. Tout membre du CA ne peut être le délégué que d'une seule association.

Les membres du Conseil d'Administration qui feront partie du Bureau Exécutif, dont le président, le vice-président, le secrétaire et le trésorier, sont élus par l'Assemblée générale par acclamation lorsqu'il n'y a pas davantage de candidatures que de postes à pourvoir et au cas contraire par vote secret à la majorité relative des voix. La durée du mandat de tous les administrateurs est de trois ans. Les membres du Conseil d'Administration seront toujours rééligibles. Ils peuvent toujours être révoqués par décision de l'Assemblée Générale.

Art. 8. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au moins une fois par trimestre. Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de l'ENTENTE l'exige. Le Conseil d'Administration ne peut délibérer valablement que si la majorité des membres est présente. Aucun administrateur ne peut se faire représenter lors des réunions du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration prend ses décisions à la majorité des voix. En cas d'égalité des voix, celle du président est prépondérante. Il est tenu un registre des procès-verbaux des séances.

Art. 9. L'association est responsable, conformément au droit commun, des fautes imputables soit à ses préposés, soit aux organes avec lesquels s'exerce sa volonté. Les administrateurs ne contactent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de l'association. Leur responsabilité se limite à l'exécution du mandat qu'ils ont reçu et aux fautes commises dans leur gestion.

A l'égard de tiers, l'association est engagée en toute circonstance par les signatures conjointes du président et d'un membre du Conseil d'Administration.

Art. 10. Pour les quittances, la signature d'un seul administrateur est suffisante. Les comptes de l'association sont tenus par le trésorier qui est chargé de la gestion financière de l'association, de la comptabilisation des recettes et des dépenses et de l'établissement du décompte annuel à la clôture de l'exercice.

La gestion financière est contrôlée par trois vérificateurs de comptes majeurs au plus, membres ou non membres, de l'ENTENTE. Les vérificateurs de comptes ne peuvent pas faire partie du Conseil d'Administration et seront élus par l'Assemblée Générale par acclamation s'il n'y a pas davantage de candidatures que de postes à pourvoir et au cas contraire par vote secret à la majorité relative des voix.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier de l'année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 11. Le Conseil d'Administration portera au moins huit jours à l'avance, par voie d'invitation personnelle, à la connaissance des associations-membres la date et l'heure, le lieu, et l'ordre du jour de l'Assemblée Générale annuelle ou d'une Assemblée Générale Extraordinaire.

La convocation d'une Assemblée Générale Extraordinaire peut être exigée à tout moment par un cinquième des membres.

Les attributions de l'Assemblée Générale sont régies par les articles 4 et 8 de la loi modifiée du 21 avril 1928, telle que précitée.

Les résolutions de l'Assemblée Générale seront consignées dans un registre déposé au siège de l'association. Ce registre peut être consulté par les membres et tout tiers intéressé. En outre, les associations-membres et les membres du Conseil d'Administration se verront adresser un compte-rendu de l'Assemblée Générale.

Art. 12. Les ressources de l'association se composent:

- a) des cotisations des associations-membres,
- b) des dons et legs en sa faveur qu'elle acceptera dans les conditions de l'article 16 de la loi modifiée du 21 avril 1928, telle que précitée,
- c) de subsides et de subventions,
- d) de recettes diverses.

V. Modifications des statuts, Dissolution

Art. 13. Toute modification des présents statuts doit se faire dans le respect des articles 4, 8 et 9 de la loi modifiée du 21 avril 1928 telle que précitée.

En cas de dissolution de l'association, le patrimoine social sera versé à la Recette communale de Hesperange.

Pour toutes les questions non autrement réglées par les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 telle que précitée.

L'Assemblée Générale du 27 mars 2002 a désigné membres du Conseil d'Administration:

Dimmer Lily, ép. Werner, administrateur
 Fischer Joseph, administrateur
 Frères Guy, administrateur
 Geisen Rudi, administrateur
 Hatz Änder, président
 Kalc, Mario, administrateur
 Kieffer Guy, vice-président
 Kohll André, administrateur
 Ludwig Joseph, administrateur
 Mathieu Pierre, administrateur
 Olinger Jean-Luc, administrateur
 Oswald Georges, administrateur
 Ourth Annette, secrétaire, trésorière
 Janzic Mateja, ép. Ackermann, administrateur
 Reuter Emile, administrateur
 Stein Jean, administrateur
 Streff Fernand, administrateur
 Spier Raymond, administrateur
 Tunsch Gérard, administrateur
 Weber Juliette, ép. Niederkorn, administrateur
 Zeimes Théo, administrateur
 tous préqualifiés qui acceptent.

Fait à Itzig, le 27 mars 2002

suivent les 22 signatures des membres du Conseil d'Administration

EQUIPE VUM BASAR IZEG, A.s.b.l.

J. Weber, ép. Niederkorn / L. Dimmer, ép. Werner
Présidente

FANFARE IZEG, A.s.b.l.

A. Kohll / G. Frères
Président

F.C. BLO-WAISS IZEG

T. Zeimes / F. Streff
Président

FIEDERBALL IZEG, A.s.b.l.

G. Oswald / J.-L. Olinger
Président

FOOTING CLUB IZEG, A.s.b.l.

J. Fischer / G. Tunsch
Président

SERVICE D'INCENDIE ET DE SAUVETAGE DE LA COMMUNE DE HESPERANGE

J. Stein / J. Ludwig
Commandant

SNEZNIK SLOWENISCHER KULTURVEREIN

M. Janzic, ép. Ackermann / M. Kalc
Présidente

SOCIETE CHORALE IZEG, A.s.b.l.

P. Mathieu / R. Spier
Président

TENNIS CLUB IZEG

E. Reuter / R. Geisen
Président

Membres du Bureau Exécutif

Ä. Hatz / G. Kieffer / A. Ourth / A. Ourth
Président / Vice-président / Secrétaire / Trésorière

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2002, vol. 573, fol. 35, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

CARPE DIEM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 57.772.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2002, vol. 573, fol. 68, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Pour CARPE DIEM S.A.

Société Anonyme Holding

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / S. Wallers

(65912/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2002.

NAMARC S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 23.006.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 8 novembre 2002 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports de gestion du Conseil d'Administration et rapports du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 30 juin 1997, 1998, 1999, 2000, 2001 et 2002
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission de deux Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
5. Divers

I (04536/795/15)

Le Conseil d'Administration.

FAMIROLE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 43.456.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 20 novembre 2002 à 11.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

L'Assemblée générale ordinaire du 14 octobre 2002 n'a pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum requis par la loi n'étant pas atteint.

L'Assemblée générale extraordinaire du 20 novembre 2002 délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

I (04540/029/17)

Le Conseil d'Administration.

AMHURST CORPORATION, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 18.301.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 20 novembre 2002 à 10.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

L'Assemblée générale ordinaire du 17 octobre 2002 n'a pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum requis par la loi n'étant pas atteint.

L'Assemblée générale extraordinaire du 20 novembre 2002 délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

I (04541/029/17)

Le Conseil d'Administration.

MAST ENTERPRISES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 63.203.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 novembre 2002 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (04618/696/14)

Le Conseil d'Administration.

LANDSMAN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 53.550.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which will be held on November 7, 2002 at 9.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Acceptance of the resignation of a Director and discharge for the period from the 1st January 2000 to the date of the present meeting
2. Partial reimbursement of the Shareholders advance
3. Miscellaneous

I (04642/795/14)

The Board of Directors.

COFIPART S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 42.138.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 6 novembre 2002 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 6 septembre 2002 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (04361/795/14)

Le Conseil d'Administration.

BLUEFIRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 60.660.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 4 novembre 2002 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 2 septembre 2002 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (04392/795/14)

Le Conseil d'Administration.

AMERLY'S INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 21.418.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 4 novembre 2002 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 2 septembre 2002 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (04393/795/14)

Le Conseil d'Administration.

AERLUX HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 67.091.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 24-28, rue Goethe, le mardi 29 octobre 2002 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2001;
2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. Affectation des résultats;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

II (04487/546/18)

Le Conseil d'Administration.

GOLF SHACK S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 41.586.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 30 octobre 2002 à 15.00 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, des rapports de gestion du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999 et au 31 décembre 2000
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au Commissaire aux Comptes
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
7. Nominations statutaires
8. Divers

II (04513/029/21)

Le Conseil d'Administration.

72623

REVESTA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 29.807.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 28 octobre 2002 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2002.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (04489/534/15)

Le Conseil d'Administration.

SOCIETE DE DEVELOPPEMENTS ET D'INVESTISSEMENTS S.A. (S.D.I.),

Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 50.399.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 28 octobre 2002 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 2002.
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
5. Divers.

II (04498/795/16)

Le Conseil d'Administration.

PARTEUROSA HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 16.362.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 30 octobre 2002 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2002.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant.
5. Divers.

II (04500/795/15)

Le Conseil d'Administration.

PALMER INVESTMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 83.646.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav PALMER INVESTMENT FUND à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 29 octobre 2002 à 14.30 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Modification de l'article 8 des statuts afin de prévoir que le prix correspondant à la souscription de parts soit payable au plus tard trois jours ouvrables bancaires à Luxembourg après le jour d'évaluation applicable
- Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès de:

BANQUE DE LUXEMBOURG

Société Anonyme
14, boulevard Royal
L-2449 Luxembourg

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée ne délibérera valablement que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix des Actionnaires présents ou représentés.

Le projet de texte des statuts coordonnés comprenant les changements proposés est à la disposition des Actionnaires pour examen au siège social de la Sicav.

II (04549/755/23)

Le Conseil d'Administration.

PANASE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 53.279.

The shareholders are hereby convoked to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which will take place on *28th October 2002* at 59, boulevard Royal, in L-2449 Luxembourg, with the following agenda:

Agenda:

- Check of the (draft version of the) annual accounts as per 31st December 1999.
- Approval of the annual accounts as per 31st December 1999, if the accounts are accepted by the majority of shareholders to be finalised.
- Authorisation in favour of BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG (5, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg), represented by Mr. Johan Dejans (or by any other person(s) delegated by Mr. Dejans).
- To check all files (without any restriction) and accounts (without any restriction) of the company, to get access in that respect to all files and accounts at first demand at whatever place (including the offices of INTERTRUST LUXEMBOURG S.A.) and at whatever time.
- To follow all work in progress concerning the annual accounts of the company and to be informed fully and completely at first demand.
- Miscellaneous, any other business that may come properly during the meeting.

II (04570/755/22)

The Board of Directors.

TITLIS PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 32.613.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *28 octobre 2002* à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 juin 2002, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2002.
4. Divers.

II (04582/005/15)

Le Conseil d'Administration.